SAUVEZ DES VIES RESTEZ CHEZ VOUS

L'ECHO D'ALGERIE

INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Quotidien National d'Information
N° 2554 - Algérie : 10 DA / 1 €

9e Année - Lundi 23 novembre 2020 - 7 Rabie Al Tani 1441
www.lechodalgerie-dz.com

● Ligue 1 : USM Alger

L'entraîneur Ciccolini limogé pour «faute grave»

Lire page 15

● CRAAG

Un nouveau séisme enregistré en Algérie, le troisième en 24 heures

Lire page 16

Coronavirus

1088 nouveaux cas, 611 guérisons et 17 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Lire page 16

Secousses telluriques de Skikda

Pas de perte humaine ni de grands dégâts matériels

Lire page 4

Covid-19

Le gouvernement pourrait recourir à un durcissement des mesures de confinement, selon Benbouzid

● *Face à l'augmentation du nombre de contaminations au coronavirus qui a dépassé le seuil des 1000 cas, le gouvernement entend durcir les mesures de confinement. Une option qui n'est pas envisagée pour le moment mais demeure cependant «envisageable», selon le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid. S'exprimant hier sur les ondes de la Radio algérienne, Benbouzid, tout en notant que les chiffres des malades s'est accru, assure que «nous faisons face à la situation».*

Lire page 3

Photo : Fateh Guidoum ©

Aléas naturels

Les interventions ont coûté à l'Algérie 545 milliards DA ces 16 dernières années

Les interventions lors de la survenance d'aléas naturels, tels que les séismes, les inondations et les feux de forêt, ont coûté à l'Algérie 545 milliards de dinars au cours des 16 dernières années, a indiqué, hier à Alger, le délégué national aux risques majeurs, Afra Hamid. M. Afra a précisé que «l'Algérie a déboursé entre 2004 (date de la promulgation de la loi sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable) et 2019, pas moins de 545 milliards de dinars au titre des interventions suite à des séismes, des inondations et des feux de forêt».

Lire page 5

Grippe saisonnière

Coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination des seniors

Le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination des personnes âgées contre la grippe saisonnière a été donné, hier, depuis le Foyer pour personnes âgées (FPA) de Dely Brahim à Alger, sous la supervision des ministères de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, et de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. S'exprimant à cette occasion, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a mis en avant les efforts déployés par son secteur pour garantir une prise en charge optimale des catégories vulnérables, notamment celle des personnes âgées...

Lire page 6

Cour d'Alger

Le procès en appel de Baha Eddine Tliba reporté au 29 novembre

La Cour d'Alger a reporté, hier, au 29 novembre l'audience du procès en appel de l'ancien député, Baha Eddine Tliba, condamné à 8 ans de prison ferme et à 8 millions DA d'amende pour notamment infraction à la réglementation de change et des mouvements des capitaux de et vers l'étranger. La décision du report de l'audience intervient à la demande du collectif de défense de l'accusé pour «étudier davantage le dossier». Le tribunal de première instance avait condamné, le 9 septembre dernier, Iskander Ould Abbès, fils de l'ancien SG du parti du Front de libération nationale (FLN), Djamel Ould Abbès, à la même peine. Le tribunal a également condamné par contumace à 20 ans de prison ferme l'autre fils de Djamel Ould Abbès, El Ouafi, contre lequel un mandat d'arrêt international a été émis pour les mêmes chefs d'accusation, en sus de l'obtention d'indus avantages. Poursuivi pour les mêmes accusations, en sus de l'abus de pouvoir, Bouchenak Khelladi a été condamné à une peine de 2 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200 000 DA, tandis que Mohamed Habchi a été acquitté.

Chlef

Arrestation de 11 personnes présumées impliquées dans les incendies des forêts de Oued Goussine

Onze individus suspectés d'être impliqués dans les incendies des forêts de la commune de l'Oued Goussine, déclenchés dans la nuit du 6 au 7 novembret, dans le sillage d'une série d'incendies qui a touché plusieurs wilayas du centre et de l'ouest du pays, ont été arrêtés par les éléments de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya de Chlef. Selon le chargé de communication de la sûreté de wilaya, le commissaire de police Cherif Ankoud, les éléments de la police judiciaire ont arrêté 11 suspects, dans le cadre des enquêtes et investigations menées suite aux incendies déclarés dernièrement dans les forêts de la commune de Oued Goussine, au nord-est de la wilaya. Ces investigations ont permis d'identifier les 11 suspects, qui sont âgés entre 25 et 70 ans, originaires des communes du nord de la wilaya. Ils ont été arrêtés en possession de bonbonnes chargées d'essence et préparées pour être utilisées dans le déclenchement d'incendies et des téléphones portables ayant servi a communiquer entre eux. Sept autres personnes ont été convoquées dans le cadre de cette enquête, en précisant qu'une procédure judiciaire a été instruite contre les individus arrêtés qui ont été présentés devant la justice pour «incendie volontaire de biens forestiers pour réaliser des intérêts économiques ayant entraîné une atteinte à la sécurité de l'Etat, et vol de biens publics». Les autorités judiciaires de Ténès ont annoncé, mercredi dernier, dans un communiqué l'arrestation, par les services de la Gendarmerie nationale, de cinq individus, âgés de 35 à 53 ans, suspectés d'avoir déclenché les incendies des forêts de la commune de Oued Guoussine. Ils ont été entendus par le juge d'instruction, qui a ordonné leur mise en détention provisoire. À noter que de nombreux incendies se sont déclarés, dans la nuit du 6 au 7 novembre, dans les forêts de la commune de Oued Guoussine, le vent fort qui soufflait cette nuit-là à contribué à la propagation des flammes, qui se sont étendues à des zones d'habitation et à des fermes agricoles voisines, causant des dégâts matériels considérables et la perte de près de 310 ha de couvert végétal.

Sûreté d'Oran

Une enquête ouverte après la mort d'un jeune homme en garde à vue

Le parquet du tribunal d'Oran a ouvert, samedi, une enquête sur les circonstances de la mort d'un jeune homme placé en garde à vue au siège de la 15e sûreté urbaine. Samedi soir, le procureur de la République territorialement compétent, accompagné du médecin légiste, s'étaient rendus sur les lieux pour constater la mort d'un jeune homme, 30 ans, qui était placé en garde à vue pour une affaire d'agression. Plus tôt dans la journée, les services de police, relevant de la 15e sûreté urbaine, avaient enregistré une affaire de coups et blessures volontaires à l'arme blanche prohibée au quartier Maraval, suite à un appel téléphonique sur le numéro vert 15 48 faisant état d'une personne allongée sur le sol. La victime, 22 ans, a été évacuée à bord d'un véhicule de la Protection civile aux urgences de l'EHU d'Oran pour recevoir les soins nécessaires. L'enquête, immédiatement ouverte, a permis d'arrêter la personne impliquée dans cette affaire, précisant que l'individu en question, conduit au siège de la sûreté urbaine pour le parachèvement de l'enquête, est décédé vers 20h.

Accidents de la route

Deux décès et 179 blessés durant les dernières 24 heures

Deux personnes ont trouvé la mort et 179 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers plusieurs wilayas du pays, durant les dernières 24 heures, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile (PC). Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la PC ont effectué, durant la même période, 59 opérations de sensibilisation à travers 12 wilayas (48 communes), portant sur la pandémie Covid-19, rappelant aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Les unités de la PC ont effectué 106 opérations de désinfection générale à travers 21 wilayas (53 communes ont été ciblées), ajoutant que ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, où la PC a mobilisé pour les deux opérations 385 agents, 37 ambulances et 67 engins. Les éléments de la PC sont également intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 23 personnes incommodées par le monoxyde de carbone CO2 émanant notamment des appareils de chauffage dans les wilayas d'Oum El Bouaghi (4 personnes), Béjaïa (4 personnes), Naâma (4 personnes), Guelma (4 personnes), Batna (4 personnes) et Djelfa (3 personnes), précisant que les victimes ont été prises en charge sur les lieux puis évacuées dans un état satisfaisant vers les structures sanitaires. Par ailleurs, les éléments de la PC sont intervenus dans la wilaya de Skikda pour des opérations de reconnaissance suite à une secousse tellurique d'une magnitude de 5,2 sur l'échelle de Richter. L'épicentre a été localisé à 12 km au sud-ouest de la commune d'El Harrouch, ressenti à travers les wilayas de Jijel, Mila, Guelma et Constantine, sans faire de dégâts. En outre, les unités de la PC ont enregistré 2668 interventions, dans les différents types d'intervention pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et dispositifs de sécurité ainsi que les opérations de sensibilisation et de désinfection relatives au Covid-19.

El Tarf

Arrestation d'un passeur d'émigrants clandestins à El Kala objet d'un mandat d'arrêt

Un passeur d'émigrants, activement recherché pour son implication dans l'organisation de voyages clandestins par voie maritime, a été arrêté par les services de la sûreté de wilaya d'El Tarf, a-t-on appris du chargé de la communication de ce corps de sécurité, le commissaire principal, Mohamed Karim Labidi. Agissant sur renseignement, les policiers ont placé sous surveillance un individu qui était recherché dans une wilaya dans l'ouest du pays impliqué dans des affaires de traversées clandestines par mer. Les services de police de la daïra frontalière d'El Kala ont appréhendé le mis en cause originaire de la localité d'Oum Teboul. Ce «dangereux» trafiquant, qui faisait l'objet d'un avis de recherche pour son implication dans plusieurs voyages clandestins organisés à partir de cette daïra côtière, a été arrêté et mis à la disposition des services de sécurité de compétence pour répondre des chefs d'inculpation qui lui sont reprochés.

Mascara

Un mort et 4 blessés dans un accident de la route

Une personne est morte et 4 autres ont été blessées dans un accident de la circulation, survenu, hier, dans la commune de Sidi Abdeldjebbar,wilaya de Mascara. L'accident s'est produit au niveau de la RN91 suite à une collision entre deux véhicules où le conducteur de l'un d'eux, âgé de 37 ans, est décédé sur le coup et 4 passagers de l'autre véhicule ont été blessés à des degrés différents de gravité. L'intervention des éléments de la Protection civile a permis de porter secours aux blessés qui ont été acheminés vers l'hôpital de Oued El Abtal et ont déposé le corps de la victime à la morgue de cet établissement.

Edité par la Sarl Echo Medias Algérie

Directeur Général Fondateur
Tewfiq Meraou

L'ECHO D'ALGERIE
Quotidien National d'Information

Directeur de la Publication
Ahsene Saaid
Directrice de la Rédaction
Dr Lila Meraou
Rédacteur en Chef
Mouloud Hamdi
Directeur Technique
Walid Boumaaraf

Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger
Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Raïs - Alger
Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02
Direction de la publicité : Tél-Fax : 023 54 23 04
Compte N° : 00500111400201363101 3

Anep
Tél : 021 73 76 78
021 73 71 28
Fax : 021 73 95 59

Diffusion
Ouest-Centre-Est
Zigzag Expresse

Impression
SIA

www.lechodalgerie-dz.com E-mail : echodalgerie@gmail.com L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information @echodalgerie_dz

• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

L'ECHO D'ALGERIE
Www. lechodalgerie-dz.com

Covid-19

Le gouvernement pourrait recourir à un durcissement des mesures de confinement, selon Benbouzid

Face à l'augmentation du nombre de contaminations au coronavirus qui a dépassé le seuil des 1000 cas, le gouvernement entend durcir les mesures de confinement.

Ph : Fateh Guidoum ©

Une option qui n'est pas envisagée pour le moment mais demeure cependant «envisageable», selon le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid. S'exprimant hier sur les ondes de la Radio algérienne, Benbouzid, tout en notant que les chiffres des malades s'est accru, assure que «nous faisons face à la situation». Il affirme, par ailleurs, qu'en dépit du relèvement des cas de contamination, les établissements scolaires resteront ouverts, assurant que des mesures y ont été mobilisées pour permettre une sécurité maximum des élèves. Pour lui, ce n'est pas l'école «qui contamine», appelant les parents à appliquer les mesures barrières de base pour protéger leurs enfants. Du nombre de lits mis à la disposition des malades infectés par le Covid-19, le professeur Benbouzid signale que contrairement à ce qui est avancé, ici et là, les services de santé ne sont nullement dépassés. S'il reconnaît un «épuisement» du personnel chargé des soins, il n'en est pas de même, déclare-t-il, pour ce qui concerne le taux d'occupation des services de soins. Il existe, précise-t-il, des hôpitaux qui affichent complet et d'autres qui «ont de la place». Le problème, indique-t-il, réside dans le manque de coordination entre les structures, sachant que dans leur ensemble ce sont environ 50% des lits qui sont inoccupés. Cela dit, pour l'intervenant, «la situation est globalement maîtrisée , ajoutant toutefois que personne ne peut prédire ce qu'il en sera à l'avenir. De l'opportunité d'aménager des hôpitaux de campagne pour, éventuellement, faire face à un afflux de nouveaux malades, le ministre de la Santé se déclare contre une telle éventualité, d'autant, ajoute-t-il, que seuls 42% des lits réservés à travers le pays aux personnes contaminées sont occupés. Il n'en annonce pas moins qu'un certain nombre de ces types d'hôpitaux sont, dans une situation extrême, prêts à être mobilisés. A ce titre, le gouvernement avait rappelé la phase préoccupante que connait le pays au plan de l'évolution de la situation épidémiologique et invite les citoyens à davantage de mobilisation et de discipline pour freiner la propagation de l'épidémie et relever ce défi sanitaire majeur auquel fait face la nation, à l'instar de tous les pays dans le monde. C'est dans ce sens que le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a arrêté des dispositions supplémentaires de renforcement des mesures de prévention et de protection, engagées par les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie du coronavirus. Ces nouvelles dispositions qui interviennent en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus et l'autorité sanitaire, visent à préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du coronavirus. Elles seront mises en œuvre graduellement en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

> ***Ce rebond de la pandémie trouve son explication dans le relâchement manifeste de la vigilance des citoyens, l'abandon des réflexes de prudence et le non-respect des gestes barrières, en particulier le port obligatoire du masque, le respect de la distanciation physique et l'hygiène des mains***

Ceci au moment où les spécialistes ont relevé une évolution préoccupante de la situation épidémiologique, marquée essentiellement par une recrudescence du nombre de cas quotidiens de contaminations, une augmentation du taux d'incidence dans certaines wilayas et une forte accélération de la circulation virale traduite par un taux élevé de positivité des prélèvements et ne cessent de recommander la prudence et la vigilance de la part des citoyens. Ce rebond de la pandémie trouve son explication dans le relâchement manifeste de la vigilance des citoyens, l'abandon des réflexes de prudence et le non-respect des gestes barrières, en particulier le port obligatoire du masque, le respect de la distanciation physique et l'hygiène des mains. À ce titre, les regroupements de toutes natures et la non-observance des protocoles sanitaires dans différents lieux, en particulier les moyens de transport, les commerces et les espaces publics ont été les principaux facteurs qui ont provoqué la résurgence de cas de clusters et favorisé la propagation rapide du virus, a-t-on expliqué. De ce fait, il a été décidé la mise en place immédiate d'un plan d'action d'urgence, avec des mesures précises et échelonnées dans le temps et ce, pour contenir la propagation de l'épidémie et réunir toutes les conditions humaines et logistiques pour assurer la meilleure prise en charge des malades. Ce plan d'action sera articulé sur le renforcement des mesures de prévention dans ses volets sanitaire et sécuritaire, une stratégie de communication plus efficiente et une sensibilisation plus forte envers les citoyens et l'application rigoureuse des mesures coercitives réglementaires. L'accent a été mis sur la nécessité de doter les structures hospitalières de tous les moyens en matière d'équipements, de tests PCR et de tests antigéniques, de moyens de protection, d'oxygène et de lits supplémentaires ainsi que la nécessité de remobiliser les établissements de santé à l'effet de concentrer leurs activités ainsi que tout le potentiel existant dans la prise en charge prioritaire des soins anti-Covid, qui est devenue une exigence. Ainsi, l'Etat poursuit son engagement à mettre à la disposition du secteur de la santé tous les moyens matériels, humains ainsi que toutes les mesures incitatives et d'encouragement et en assurant les meilleures conditions d'hébergement et de transport pour les personnels de soins. L'accent a été, également, mis sur la consolidation des canaux de coordination et de communication entre les structures hospitalières, les commissions locales présidées par les walis et la cellule nationale de suivi de l'évolution de la pandémie du Covid-19. Dans le volet communication, il a été relevé la nécessité d'intensifier les actions de communication en direction des citoyens pour les sensibiliser sur la gravité de la situation et les conséquences de toute négligence en matière de respect des mesures de prudence et des gestes barrières, particulièrement à l'approche de la saison hivernale. La communication sociale sera «plus soutenue» en direction des associations, comités de quartiers et mouvement associatif, en coordination avec les communes et les daïras, en vue de renforcer leur mobilisation autour des actions de prévention et de lutte contre l'épidémie du Covid-19 et d'intensifier leurs actions de solidarité envers les citoyens. Par ailleurs, le Premier ministre a instruit les départements ministériels pour interdire, jusqu'à nouvel ordre, l'organisation de séminaires, de colloques, de réunions ou tout autre regroupement qui constituent autant de facteurs de propagation de l'épidémie. Dans l'une de ses dernières sorties, le Premier ministre avait lancé un appel aux citoyens sur la nécessité de poursuivre, avec rigueur et responsabilité, la mise en œuvre des mesures de consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus. Il avait rappelé, dans ce cadre, que la pandémie connait un inquiétant rebond au plan international et une tendance vers l'aggravation de la situation épidémiologique et que beaucoup de pays, dans les cinq continents, sont en train de renforcer les actions préventives et de durcir les mesures de restriction sur la mobilité des personnes et les activités susceptibles d'aggraver les risques de contagion. Il avait également indiqué que la situation dans notre pays, et après une maitrise de la situation sanitaire et l'enregistrement de résultats forts encourageants, montre aujourd'hui des signes perceptibles de relâchement, lesquels suscitent la crainte d'une résurgence de cas de clusters et doivent inciter, non seulement à la prudence, mais surtout à une plus forte mobilisation et un engagement de tous pour freiner la propagation du coronavirus. Le gouvernement relève qu'en cette période particulière, marquée par une reprise contrôlée et progressive de l'activité économique et une rentrée scolaire et universitaire et la reprise de la prière du vendredi dans nos mosquées, tous les efforts doivent être déployés pour maintenir un degré de vigilance maximum et préserver tous les réflexes de prévention et de protection qui ont permis, jusque-là, de nous prémunir d'une situation qui complique toute prise en charge sanitaire.

À ce titre, le gouvernement exhorte les citoyens à redoubler de vigilance et à demeurer solidaires et déterminés à poursuivre résolument la lutte contre du coronavirus», ajoutant que «la responsabilité individuelle et collective doit continuer à nous animer pour prémunir la vie des personnes malades et/ou vulnérables et de nos concitoyens et pour partager la charge que supportent notre valeureux corps médical et paramédical en particulier ainsi que les autres corps mobilisés pour faire face à cette épidémie.

T. Benslimane

Secousses telluriques de Skikda

Pas de perte humaine ni de grands dégâts matériels

Aucune perte humaine ni de grands dégâts matériels ne sont à déplorer à la suite des trois secousses telluriques qui ont frappé, hier matin, la wilaya de Skikda, dont l'épicentre a été localisé à 12 km au sud-ouest d'El Harrouch, a affirmé le directeur de wilaya de la Protection civile, le colonel Brahim Mehamedi.

Dans une déclaration, le même responsable a assuré que «les services de la Protection civile n'ont enregistré aucune perte humaine mais ont relevé des fissures sur les murs de plusieurs maisons et anciennes constructions des deux communes d'El Harrouch et Aïn Bouziane ainsi que des petits effondrements de toit de l'hôpital d'El Harrouch et des fissures et effondrement de toits dans deux collèges d'enseignement moyen (CEM) de la même commune». «Une commission technique œuvre depuis les premières heures du séisme à recenser les maisons ayant subi des dommages du fait de la secousse», a-t-il ajouté. La direction de la Protection civile a aussi installé une cellule de crise au niveau de l'unité principale et des équipes ont été formées et dirigées vers Ain Bouziane «pour des actions de reconnaissance et y se trouvent encore à cette heure», a assuré le colonel Mohamedi. De son côté, la Direction générale de la Protection civile a indiqué dans un communiqué «qu'à la suite du tremblement enregistré dans la wilaya de Skikda et ressenti par les habitants des wilayas de Constantine, Jijel et Guelma, les actions de reconnaissance sont poursuivies par les unités d'intervention spécialisées», précisant qu'aucune perte humaine n'a été enregistrée hormis quelque cas de panique pris en charge par les services de la Protection civile». Un tremblement de terre de magnitude 5,2 degrés a été enregistré, hier à 4h53, dans la wilaya de Skikda, a annoncé le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué. L'épicentre de cette secousse tellurique a été localisé à 12 km au sud-ouest d'El Harrouch, a précisé la même source. Deux répliques de 3,9 degrés de magnitude sur l'échelle Richter ont été enregistrées à 6h17 et 12h10 et leur épicentre a été également localisé à 12 km au sud-ouest d'El Harrouch, a indiqué le CRAAG.

Mechaka A.

Covid-19

La Sûreté nationale lance une campagne de sensibilisation dans trois wilayas

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a lancé, hier, une campagne de sensibilisation sur le terrain menée par les services de la Sûreté des wilayas d'Alger, d'Oran et de Constantine dans le but de renforcer l'élan de solidarité nationale et les efforts de lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19. Dans le cadre de cette initiative de solidarité qui concerne dans sa première phase trois wilayas, à savoir Alger, Oran et Constantine, 10 000 masques de protection ont été distribués aux citoyens pour «les sensibiliser au caractère sérieux de la situation actuelle et les inciter à porter le masque de protection, en tant que mesure préventive indispensable pour la protection de la santé individuelle et collective». Au titre de cette campagne «10 000 masques de protection sont distribués aux citoyens au niveau des rues, quartiers, lieux publics, points de vente et les commerces assurant l'approvisionnement des citoyens en produits de consommation, ainsi que les points de contrôle sécuritaire», a ajouté le communiqué, précisant que ces premières sorties ont trouvé «un écho très favorable auprès des citoyens». Ces sorties de terrain dénotent «la détermination de la DGSN à poursuivre son approche de sensibilisation qui tend à rappeler aux citoyens l'importance d'adhérer aux démarches et efforts des autorités publiques dans la lutte contre la propagation de la pandémie, à travers le respect des mesures préventives et des règles sanitaires pour dépasser cette conjoncture sanitaire sensible».

El-Guerguerat

Ilyes Saâdi : «L'agression de l'armée marocaine est une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu»

L'agression de l'armée marocaine contre des civils dans la zone démilitarisée d'El-Guerguerat est une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu signé en 1991 par les deux parties au conflit, le Maroc et le Front de Polisario, unique représentant légitime du peuple du Sahara occidental, sous l'égide de l'ONU, a affirmé le président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Le président de la Commission a indiqué que «tous les arguments avancés par le Royaume du Maroc sont illégaux et constituent une violation flagrante de tous les traités internationaux». Le Sahara occidental est éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc, a précisé M. Saadi, soulignant que la paix juste et définitive est tributaire du retrait du Maroc des territoires de la République sahraouie et son respect des frontières internationalement reconnues.

Le peuple sahraoui qui a misé plus d'un quart de siècle sur la paix pour parvenir à l'indépendance et libérer ses territoires subit un état de guerre faisant fi du processus de paix onusien et son droit à l'autodétermination. Le Maroc assume les responsabilités des répercussions de cette nouvelle situation, a-t-il ajouté. Il a également appelé le Secrétaire général de l'ONU à accélérer la désignation de son représentant personnel pour suivre le dossier et reprendre les négociations entre les deux parties au conflit pour une solution politique pacifique garantissant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Université Ali Lounici de Blida

Des sessions de formation pour les juges et les employés du tribunal administratif

L'université Ali Lounici d'El Affroune (Blida) a élaboré un programme de formation au profit des magistrats et des employés du corps judiciaire du tribunal administratif et dont l'encadrement sera assuré par des enseignants de la faculté de droit et des sciences politiques, a-t-on indiqué hier dans un communiqué de la cellule de communication de cet établissement de l'enseignement supérieur. Les sessions de formation, selon le document de l'université, seront organisées au titre d'une convention de formation et de partenariat signée, hier, entre le tribunal administratif, représenté par son président Abdelkader Derouiche, et l'université Ali Lounici, représentée par son recteur, le Pr Khaled Ramoul. Cet accord engage l'université Ali Lounici à organiser des sessions de formation au profit des magistrats et des employés du corps judiciaire du tribunal administratif, avec au programme des conférences et des rencontres sur les lois et règlements en vigueur, notamment concernant les dispositions en matière de litiges administratifs, l'annulation de décisions administratives et les plaintes pour examen de la légalité des décisions émises par les différents services de la wilaya.

La convention, d'une durée d'une année renouvelable, stipule une coordination et une coopération entre les deux parties pour l'organisation de conférences, de rencontres et de journées d'études sur les missions du ministère de la Justice, avec la prise en considération de toutes les nouveautés en la matière. Selon le communiqué, ce partenariat académique a pour objectif d'«instaurer une coopération efficiente pour accompagner les efforts de formation entre l'université et le ministère de la Justice, tout en garantissant la disponibilité de programmes et contenus pédagogiques en matière de formation au profit du tribunal administratif». Il vise également à faire bénéficier les enseignants universitaires des expériences de terrain acquises par les magistrats et autres employés du corps judiciaire selon les lois en vigueur, dont la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la décision ministérielle fixant les prestations et expertises pouvant être offertes par les universités, a-t-on indiqué dans le communiqué de l'université Ali Lounici, d'El Affroune.

A. S.

Exportations de gaz

«Elles devraient baisser de 4,7%» selon Attar

Les exportations de gaz de l'Algérie devraient baisser cette année de 4,7%, a déclaré à Reuters le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, en raison de la baisse de la demande européenne et la concurrence des approvisionnements américains moins chers. L'Algérie, qui tire 95% de ses revenus des exportations de pétrole et de gaz, devrait exporter 41 milliards de mètres cubes de gaz cette année, contre 43 milliards de mètres cubes en 2019, a déclaré le ministre. Les revenus pétroliers et gaziers se sont élevés à 33 milliards de dollars en 2019 et devraient atteindre 23 milliards de dollars cette année, selon la même source. La production totale de gaz atteindra 126 milliards de mètres cubes, contre 127 milliards de mètres cubes en 2019, a déclaré Attar, avec une production entravée par le vieillissement des champs et le manque d'investissements alors que la consommation intérieure a augmenté de 5,3% par an depuis 2009 pour atteindre 46 milliards de mètres cubes l'année dernière, précise le même média.

Aléas naturels

Les interventions ont coûté à l'Algérie 545 milliards DA ces 16 dernières années

Les interventions lors de la survenance d'aléas naturels, tels que les séismes, les inondations et les feux de forêt, ont coûté à l'Algérie 545 milliards de dinars au cours des 16 dernières années, a indiqué, hier à Alger, le délégué national aux risques majeurs, Afra Hamid. M. Afra a précisé que «l'Algérie a déboursé entre 2004 (date de la promulgation de la loi sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable) et 2019, pas moins de 545 milliards de dinars au titre des interventions suite à des séismes, des inondations et des feux de forêt».

Le responsable a, dans ce contexte, mis l'accent sur l'impérative adaptation aux nouveaux concepts de gestion des grandes catastrophes, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, lequel insiste sur la nécessité de passer de la gestion des catastrophes à la gestion des risques qui en découlent. Il a, à cet égard, fait état de la promulgation prochaine du décret portant révision de l'organisation de la Délégation nationale aux risques majeurs, en application des instructions données par le Premier ministre lors de la dernière rencontre gouvernement-walis, mais aussi du cadre de Sendai. Abdelaziz Djerad avait annoncé la révision du fonctionnement de certaines structures relevant du secteur de l'Intérieur, à l'instar de la Délégation nationale aux risques majeurs qui doit, a-t-il dit, «avoir une vision prospective et anticipative sur les aléas naturels» pour éviter que les feux de forêt et les inondations enregistrés ces dernières années ne se reproduisent. L'Algérie a adopté, dès 2004, une politique de prévention des risques majeurs par la mise en place d'une loi définissant 15 aléas naturels et technologiques, ainsi que les modalités de prévention et d'intervention lors de leur survenance. 16 ans après l'entrée en vigueur de la loi de 2004, «le nombre des décrets exécutifs promulgués, en application dudit texte, ne dépasse pas quatre décrets sur un total de 30 qui devaient définir les modalités de prévention de tous les risques énoncés dans cette loi», selon M. Afra. Ce retard est dû à plusieurs raisons, dont le fait que cette loi n'ait pas abordé le volet relatif aux délais de mise en œuvre et qu'elle n'ait pas défini les responsabilités et les instances habilitées à promulguer les décrets exécutifs, vu que les risques majeurs ne concernent pas un secteur, en particulier mais de nombreux secteurs. La non-promulgation des décrets exécutifs a entravé l'inscription de la stratégie nationale de prévention contre les risques majeurs au sein des plans de développement au niveau local. Toutefois, «ce manque sera rattrapé après l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie».En outre, ce texte n'a pas défini également les modalités de financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des risques majeurs, en sus de la modification des politiques mondiales de prévention des risques majeurs qui concerne, depuis 2015, la gestion des risques de la catastrophe au lieu de la gestion de la catastrophe.

Des pertes estimées à 1,5 milliard de dinars annuellement causées par les feux de forêt

M. Afra a insisté sur le recours à des méthodes plus modernes en matière de lutte contre les feux de forêt qui font perdre à l'Algérie «près de 1,5 milliard DA» annuellement, et ce, à travers la conclusion d'un partenariat avec les universités algériennes et les centres de recherche nationaux. Dans ce contexte, il a fait savoir que des concertations étaient en cours entre la Délégation et le Centre de recherche en technologies industrielles (CRTI) pour le recours aux drones pour donner l'alerte à distance en cas de détection de foyers de feux de forêt et l'utilisation d'avions bombardiers d'eau pour l'extinction des feux de forêt, au lieu de se contenter des interventions manuelles des agents de la protection civile et des agents des conservations des forêts. Plus explicite, le délégué national aux risques majeurs a mis en avant l'importance majeure d'exploiter les données exactes et précises fournies par la plateforme numérique interconnectée avec les wilayas et dédiée au suivi 24h/24h des risques majeurs et des dégâts qu'ils occasionnent. L'exploitation des données permettra, selon M. Afra, de tirer des enseignements et pallier les carences à l'avenir. Preuve à l'appui, les données fournies par la plateforme numérique ont fait ressortir «un recul de

70% du nombre des feux de forêt récemment déclenchés, durant la semaine suivant l'installation de la cellule de suivi et de veille chargée, entre autres, d'enquêter sur ces incendies d'origine criminelle». «Le même taux est reparti à la hausse dès l'annonce par les pouvoirs publics de leur volonté d'indemniser les sinistrés», a fait remarquer l'expert, lequel précise que l'on constate également que «des incendies forestiers surviennent dans certaines wilayas à des périodes bien choisies, à savoir les jours fériés et les weekends».Quant aux actions en perspective, M. Afra a fait état d'une rencontre nationale de concertation, qui sera organisée décembre prochain par le ministère de l'Intérieur, avec la participation des acteurs et experts en matière de lutte contre les catastrophes naturelles. Il a, par ailleurs, fait part du «livre blanc des risques majeurs», un projet qui sera élaboré par les parties concernées, et plus particulièrement la société civile, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Evoquant la situation sanitaire exceptionnelle marquée par la pandémie de la Covid-19, M. Afra a déploré le fait que le rôle de la Délégation se limite au suivi de l'évolution de la situation épidémiologique en Algérie. «Les choses changeront après la révision de la stratégie nationale de prévention des risques majeurs et la révision du fonctionnement de la Délégation.» Celle-ci sera ainsi chargée, en cas d'apparition d'autres épidémies, de la mise en place d'un plan de prévention des risques pouvant menacer la santé des citoyens, conformément à la loi de 2004.

Ali B. /Ag.

Conseil de la nation

Zeghmati présente le projet de loi contre les crimes de kidnapping

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, a présenté, hier, un exposé sur le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes de kidnapping devant la Commission des Affaires juridiques, administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial, du Conseil de la nation. Lors de cette réunion qui s'est déroulée en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Zeghmati a présenté les axes les plus importants prévus dans le projet notamment en ce qui concerne les peines durcies allant jusqu'à la perpétuité, voire la peine capitale, selon la gravité de l'acte commis et son incidence, outre une amende pouvant atteindre 2 millions DA. Le ministre a évoqué également «les conditions d'aggravation de la peine concernant la qualité de l'auteur ou de la victime et les circonstances atténuantes induisant un allégement de la peine s'il est mis fin délibérément au kidnapping, ce qui est susceptible de protéger la victime et de dissuader le kidnappeur de commettre son méfait». Concernant les peines durcies que prévoit le projet de loi, le ministre a précisé que «l'ensemble des peines énoncées sont à caractère pénal», soulignant que dans le cas de kidnapping d'enfant, le législateur a «prévu deux peines : la perpétuité ou la peine capitale». «Les mesures coercitives ne s'arrêtent pas là, puisqu'elles vont jusqu'à priver les auteurs de ce genre de crimes de bénéficier des circonstances atténuantes et de bénéficier d'une adaptation de la peine. Autrement dit, ils ne pourront pas bénéficier d'une autorisation de sortie, de la semi-liberté, du placement dans un atelier à l'extérieur ou de la liberté conditionnelle et sont par conséquent contraints à passer la totalité de leur peine dans un espace clos», a-t-il ajouté. Le projet ne permet pas aux kidnappeurs de bénéficier des circonstances atténuantes, notamment si ces crimes sont perpétrés contre des enfants, en cas de recours à la torture, à la violence sexuelle ou à la demande de rançon. Le ministre a également fait état de la possibilité pour le Parquet général de déclencher systématiquement l'action publique même en l'absence de plainte, précisant que les associations et les organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront, en vertu du même texte, porter plainte devant les juridictions et se constituer partie civile avec réclamation de réparations. M. Zeghmati a, par ailleurs, indiqué que le projet de loi consacrait un chapitre à la protection des victimes d'enlèvements, prévoyant leur prise en charge sanitaire, psychologique et sociale et la facilitation de leur accès à la justice. Le ministre a évoqué l'aspect préventif prévu dans le texte de loi, relevant le rôle de l'Etat dans l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention contre le crime d'enlèvement et des stratégies locales élaborées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile. La prévention porte également sur l'adoption de mécanismes de veille et d'alerte précoce et la réalisation d'études sur leurs causes pour en identifier les motifs (...), avec la mise en place d'un système informatique national sur les crimes de kidnapping en vue de faciliter le travail des organes chargés de la prévention, a-t-il dit. Le ministre de la Justice, Garde des sceaux a affirmé en outre que le projet de loi tend à adapter la législation nationale à l'évolution des formes de crimes de kidnapping. À noter que les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) avaient adopté, mardi dernier, le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre le kidnapping.

Abdelhak B. /Ag.

Finance islamique

Les produits répondent aux attentes de nombreux Algériens

La mise en place de l'activité finance islamique répond aux attentes et doléances de nombreux Algériens exprimant une «préférence pour les produits conformes à leur conviction religieuse», a affirmé, hier à Ghardaïa, le président-directeur général du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Mohamed Dahmani. S'exprimant lors de la cérémonie inaugurale du lancement, à partir du siège de l'agence 113 de l'activité «finance islamique», en présence du wali de Ghardaïa, Boualem Amrani, d'élus et de responsables des agences du réseau de banque rattaché au CPA de Ghardaïa, M. Dahmani a souligné que «la religion musulmane, qui fait partie de notre vie quotidienne, motive les Algériens à préférer les produits conformes à la Chariâa». Pour le PDG du CPA, les produits de la finance islamique, proposés sous le slogan «nos valeurs nous inspirent», le sont après l'avis du Haut-Conseil islamique (HCI), d'Ouléma, des conseils internes et autres comités consultatifs locaux pour assurer et garantir le respect de la Chariâa dans les opérations bancaires. Le CPA propose ainsi une gamme de neuf nouveaux produits de la finance, conformes aux préceptes de la chariâa islamique, après avoir été certifiés par le Comité Chariâa de la Banque et le HCI et obtenu l'agrément de la Banque d'Algérie. Ces produits concernent les dépôts et le financement comme le compte courant islamique, le compte chèque islamique, le compte épargne islamique, le compte d'investissement islamique, l'offre Mourabaha Aqar/Sayara/Tadjhiz, ainsi que l'offre Idjara immobilier et équipements, a détaillé M. Dahmani.Pour commercialiser ces nouveaux produits financiers, le CPA a créé, au niveau de chaque agence, un guichet dédié à cet effet, avec un personnel pluridisciplinaire formé au préalable, a-t-il souligné, en annonçant que plusieurs nouvelles agences du CPA seront ouvertes, notamment à Illizi, In Salah, Timimoune et Djanet dans l'extrême sud du pays, ainsi qu'au niveau des Hauts-Plateaux. Le CPA compte également ouvrir prochainement une grande agence dédiée exclusivement à la finance Islamique au niveau de la Grande Mosquée d'Alger, a fait savoir M. Dahmani. Pour le PDG du CPA, «il faudra quelques mois de vulgarisation pour voir un engouement sur ces produits de la finance conforme à la Chariâa». Auparavant, le même responsable avait tenu une réunion avec l'ensemble des responsables des agences du CPA affiliées à la direction régionale de Ghardaïa (Djelfa, Laghouat, Ghardaïa et Ouargla).

L'ECHO D'ALGERIE
www. lechodalgerie-dz.com

Grippe saisonnière

Coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination des seniors

Le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination des personnes âgées contre la grippe saisonnière a été donné, hier, depuis le Foyer pour personnes âgées (FPA) de Dely Brahim à Alger, sous la supervision des ministères de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, et de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

S'exprimant à cette occasion, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a mis en avant les efforts déployés par son secteur pour garantir une prise en charge optimale des catégories vulnérables, notamment celle des personnes âgées. Elle a assuré, par là même, de l'existence d'une volonté politique pour apporter l'assistance nécessaire à cette catégorie, particulièrement en cette conjoncture sanitaire difficile, marquée par la propagation de la Covid-19 et de la grippe saisonnière dont le vaccin doit être assuré en vue de parer à ses complications. Se félicitant également des démarches entreprises, à ce jour, par le secteur dans le contexte de la crise sanitaire que connaît le pays à l'instar de tous les pays du monde, notamment la «bonne» prise en charge assurée au niveau des centres et établissements relevant du ministère, Mme Krikou a appelé, toutefois, à faire de preuve de vigilance et de prudence constantes, en vue de juguler la progression de l'épidémie. De même qu'elle a loué les efforts consentis par le corps médical et la société civile dans l'objectif de préserver la santé du citoyen, à travers sa sensibilisation au respect des gestes barrières et mesures préventives contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19. S'agissant de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, la ministre a affirmé qu'elle sera généralisée à l'ensemble des régions du pays, notamment les zones d'ombre. Abondant dans le même sens, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a affirmé, lui aussi, que cette campagne nationale sera généralisée aux quatre coins du pays. Elle ciblera, dans un premier temps, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ainsi que les habitants des zones d'ombre et reculées, a expliqué le Pr Benbouzid qui a assuré de la disponibilité du vaccin. Le vaccin sera «fourni et acquis en cas de pénurie afin de protéger la santé des citoyens». Ce vaccin assure, selon le ministre, une protection contre la grippe à hauteur de 60%. Dans le cas où la personne vaccinée est infectée, l'effet de la maladie sera bénin, n'affectant pas sa santé. Le 3 novembre, une campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière avait été lancée et se poursuivra tout au long de la période automne-hiver. Dans ce sillage, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a affirmé la disponibilité du vaccin au niveau des établissements de santé publique (ESP) et des pharmacies d'officines, rappelant qu'à chaque automne, des milliers de personnes en Algérie sont infectées par la grippe saisonnière et que la vaccination reste «la solution la plus efficace» pour en prévenir les complications.

Houda H. / Ag.

Séisme de Skikda

Une cellule de crise installée

Une cellule de crise a été mise en place ce dimanche suite à la secousse tellurique ressentie à 04h53 suivie de deux autres répliques signalées à 06h17 et 12 h10. Présidée par le chef de l'exécutif local, Abdelkader Bensaïd, cette cellule de crise est composée des responsables des directions locales de l'habitat, des ressources en eau, les services de la Protection civile et les services des Assemblées populaires communales (APC) concernées, en sus des services des différents corps constitués. En application des directives du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, le wali de Skikda s'était rendu à Aïn Bouziane (Sud de Skikda), où l'épicentre des deux secousses a été localisé pour s'enquérir de la situation et constater d'éventuels dommages. Selon un premier constat des services de la wilaya, «aucune perte humaine n'est à déplorer» alors que des fissures ont été relevées au niveau de l'hôpital d'El Harrouch ainsi que quelques habitations. «Une commission technique de la wilaya s'est rendue dans les localités d'Aïn Bouziane et d'El Harrouch aussitôt après le séisme afin de s'enquérir de l'étendue des dégâts causés par ces secousses». De leur côté, les services de la Protection civile se sont dépêchés vers les zones proches de l'épicentre des deux secousses pour inspecter habitations et équipements publics. Pour rappel, un séisme d'une magnitude de 5,2 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistré dimanche à 04h53 dans la wilaya de Skikda, a annoncé le Centre de recherche en astronomie, astrophysique, et géophysique (CRAAG), précisant que l'épicentre du séisme a été localisé à 12 km au sud-ouest d'El Harrouch (Skikda).Le CRAAG a aussi annoncé qu'une réplique d'une magnitude de 3,9 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée dans la même wilaya à 06h17 et une autre de même magnitude à 12h10 dont l'épicentre a été localisé à 12 km au sud-ouest de la ville d'El Harrouch.

Mechaka A.

OAPEC

Soutien des contrats gaziers à long terme indexés sur le pétrole

L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC) a déclaré, ce dimanche, que ses membres soutiennent les contrats à long terme indexés sur le pétrole pour le gaz naturel. «L'OAPEC a déclaré hier que ses membres soutiennent les contrats à long terme indexés sur le pétrole pour le gaz naturel, car ils offrent une stabilité garantie au marché et minimisent les risques sur les projets à forte intensité de capital», a rapporté le Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) sur son site web. S'exprimant lors de la 48e édition de la série de conférences mensuelles sur le gaz du GECF, intitulée «L'industrie du gaz naturel dans les pays arabes: réalité et perspectives», des experts de l'organisation ont déclaré:

«A notre avis, les contrats à long terme apportent de la stabilité et une situation gagnant-gagnant entre les fournisseurs et les consommateurs».

Le SG de l'OAPEC, Ali Sabt BenSabt, le directeur du département des affaires techniques, le Dr Samir Mahmoud Elkareish, et l'expert en gaz, Eng Wael Hamed Abdel Moati, ont noté «qu'entre 1990 et 2019, la région arabe a connu le taux de croissance total le plus élevé des réserves de gaz prouvées au monde, de 25 tcm pour presque doubler à 55 tcm, et pourtant la production n'a pas suivi le rythme des découvertes».

La région arabe produit 60% de la production mondiale de gaz

Cités dans le communiqué du GECF, les mêmes responsables ont déclaré que «nous (la région arabe) produisons 60% de la production mondiale de gaz tout en détenant 27% des réserves de gaz prouvées». Ils ont ajouté qu'«en comparaison, l'Amérique du Nord détient 8% des réserves tout en produisant 28% de la production mondiale de gaz. La proportionnalité de la croissance des réserves de gaz à la croissance de la production de gaz dans le monde arabe est plus faible que dans d'autres régions au cours de la période 1990-2019 et il y a encore de la place pour des investissements dans les ressources gazières pour augmenter les niveaux de production». Selon eux, la région arabe a été parmi «les principaux contributeurs à l'augmentation de la production mondiale de gaz au cours des dernières décennies et joue un rôle mondial clé pour fournir une source d'énergie efficace, plus propre et durable aux clients». «Le message clé que nous avons est que le gaz a le potentiel de jouer un rôle plus important dans la réalisation d'un avenir énergétique durable», ont-ils ajouté. Pour sa part, le SG du GECF, Sentyurin du GECF a soutenu que le marché de l'énergie subit des changements structurels, le gaz naturel menant la course au sommet du mix énergétique mondial en raison de ses attributs propres. «La pandémie a poussé les marchés de l'énergie dans des eaux inexplorées et la demande énergétique dans son ensemble a diminué de 8% en 2020. Le gaz naturel a heureusement subi une baisse en pourcentage plus faible que le pétrole ou le charbon et la demande devrait renouer avec la croissance, même si la décarbonisation est plus élevée qu'avant». Il a également appelé à une plus grande coopération entre le Forum et l'OAPEC. Il a été, en outre relevé qu' «alors que la pandémie Covid-19 a réduit les exportations arabes de GNL de 1% en glissement annuel au cours des neuf mois de 2020, de nombreux membres de l'OAPEC subissaient une transformation en raison de l'urbanisation, de la croissance démographique et de la mondialisation».

Selon l'OAPEC, les réserves de pétrole et de gaz naturel exercent une influence considérable sur la vie et les économies de la région, et c'est pourquoi plusieurs pays ont annoncé leur intention d'augmenter la capacité de production de GNL au cours des 5 à 7 prochaines années, dont le Qatar (49 mtpa), Mauritanie (10,1) et Oman (1,5). D'ici à 2027, la capacité de GNL dans la région arabe sera augmentée d'environ 45%.

Les investissements gaziers totaux 2020-2024 dans les pays arabes devraient s'élever à environ 162 milliards USD.

«Ces investissements porteront sur l'ouverture de nouveaux blocs, l'exploitation de réservoirs à bouchon de gaz et non conventionnels, des champs de gaz techniquement difficiles et l'expansion des exportations de GNL», ont noté les dirigeants de l'OAPEC. L'OAPEC a été créé en 1968 en réponse au besoin d'interdépendance à long terme de ses membres, que sont l'Algérie, le Bahreïn, l'Egypte, l'Iraq, le Koweït, la Libye, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Tunisie et les Emirats arabes unis.

N. I.

Industrie

Les conditions d'exemption de taxes sur les composants de sous-traitance fixées

Les conditions d'exemption de taxes sur les composants acquis par les sous-traitants nationaux dans le cadre de leur activité ainsi que les conditions de dédouanement des équipements de production rénovés ont été fixées dans le Journal officiel *n° 67.*

Ainsi, le décret exécutif n° 20-311 du 15 novembre 2020 relatif à l'exemption de droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, des composants et matières premières, importés ou acquis localement par les sous-traitants, dans le cadre de leurs activités, a fixé les conditions d'éligibilité concernant les opérateurs économiques. Selon ce texte, conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi n° 20-07 de juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020, «sont exemptés des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, les composants et matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants dans le cadre de leurs activités de production d'ensembles et de sous-ensembles destinés aux produits et équipements de l'industrie nationale». Ces composants doivent être destinés aux industries mécaniques, électroniques et électriques ainsi qu'à la maintenance des équipements de production des différents secteurs d'activités et à la production de pièces de rechange et composants pour tous usages.

L'exemption est accordée pour une période de 2 ans renouvelable

Le bénéfice de l'exemption prévue par le présent décret, est subordonné à la souscription au cahier des charges et à l'obtention préalable d'une décision de bénéfice d'exemption délivrée par le ministre chargé de l'industrie. «Pour bénéficier de cette exemption, les composants et les matières premières destinés aux opérations de production d'ensembles et de sous-ensembles réalisées par le producteur, doivent subir une transformation industrielle, dans le cadre des activités de production», précise le décret. L'obtention de la décision de bénéfice d'exemption, est conditionnée par la présentation, par le producteur, d'un dossier à introduire en deux exemplaires auprès du secrétariat technique d'un comité ministériel créé par le présent décret. La décision de bénéfice d'exemption est délivrée par le ministre chargé de l'industrie, dans un délai n'excédant pas les trente jours, à compter de la date de délivrance du récépissé de dépôt du dossier. La liste des composants et matières premières doit être annexée à la décision du bénéfice d'exemption, souligne le texte. De plus l'obtention de la décision de bénéfice de l'exemption est subordonnée à la réalisation des visites des sites de production par les services déconcentrés du ministère chargé de l'industrie de la wilaya concernée, sur demande du président du comité dédié. L'exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée est accordée, annuellement, à compter de la date d'obtention de la décision de bénéfice d'exemption. Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des engagements et du suivi du dispositif, un comité technique ministériel, dénommé le «comité» est créé à travers le présent décret et présidé par un représentant du ministre chargé de l'industrie.Le comité est notamment chargé d'étudier les demandes d'exemption introduites par les postulants au dispositif, de veiller au respect des engagements pris par les postulants et d'émettre un avis à l'intention du ministre chargé de l'industrie sur les demandes d'exemption. Un cahier des charges a également été établi à travers ce décret, fixant les conditions et les modalités auxquelles doit souscrire le producteur pour bénéficier des avantages relatifs à l'exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée. Selon ce document, le producteur est notamment tenu de justifier d'un investissement conforme à la nature de l'activité déclarée, en infrastructures et équipements et en adéquation avec les prévisions de production, de lister les matières premières et les composants importés ou acquis localement nécessaires à la production et de présenter un détail des évolutions et des modalités d'intégration. Le taux d'intégration est calculé selon une formule édictée par le cahier des charges, tenant compte du coût de production unitaire (hors taxe). «Le bénéficiaire des avantages doit avoir atteint, au préalable, un taux d'intégration minimum de 40% pour l'obtention de la décision de bénéfice d'exemption prévue dans le présent dispositif», précise le cahier des charges. De plus, le renouvellement de la décision du bénéfice d'exemption est subordonné à l'atteinte d'un taux d'intégration minimum de 60%.

Les modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des équipements de production rénovés sont fixées

Parailleurs, le décret exécutif n° 20-312 du 15 novembre 2020 portant conditions et modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés, dans le cadre d'activités de production de biens et services a également été fixé. Selon ce texte, le dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés est soumis à une autorisation préalable délivrée par le ministre chargé de l'industrie sous forme de décision. «Sont éligibles à l'autorisation de dédouanement, les opérateurs économiques dûment enregistrés au registre du commerce, dans le cadre d'une création ou d'une extension de capacité de production de biens et services et dont l'activité est directement liée à celle pour laquelle est destinée la chaîne ou l'équipement de production, objet du présent décret», fait savoir le décret. De plus, les bénéficiaires doivent disposer et justifier d'une infrastructure appropriée à la mise en exploitation de la chaîne importée. Cependant, le bénéfice des dispositions du présent décret exclut l'importation des équipements de transport de personnes et de marchandises. De plus, les chaînes et les équipements de production ne doivent pas dépasser 10 années d'utilisation. Toutefois, l'ancienneté des chaînes et équipements de production rénovés ne peut excéder 5 ans pour l'industrie agroalimentaire et 2 ans pour l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique. Les chaînes et équipements de production rénovés doivent faire l'objet d'une rénovation certifiée par un organisme dûment agréé. L'autorisation de dédouanement est délivrée par le ministre chargé de l'industrie dans un délai n'excédant pas les trente jours qui suivent la date de délivrance du récépissé de dépôt après avis conforme du comité technique.Préalablement à la notification de l'autorisation de dédouanement, des visites d'inspection sont effectuées par les services concernés de la direction de wilaya chargée de l'industrie, afin de vérifier la conformité des infrastructures existantes susceptibles d'accueillir les chaînes et équipements de production rénovés, objet de la demande d'autorisation au regard des documents fournis. La durée de validité de cette autorisation est de 12 mois, à compter de la date de sa signature. Cette durée peut être, exceptionnellement, prorogée pour une durée n'excédant pas 6 mois, sur demande de l'opérateur, appuyée de documents justificatifs. Il est institué auprès du ministre chargé de l'industrie un comité technique dénommé le «comité», présidé par le ministre chargé de l'industrie ou son représentant. Le comité est chargé notamment d'examiner les demandes d'octroi des autorisations de dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés sur la base du dossier joint à la demande. À noter que les chaînes et les équipements de production rénovés dédouanés, sont frappés d'incessibilité pour une durée de 5 ans, à compter de leur mise en exploitation.

N. I.

Électroménager - électronique

Les taux d'intégration fixés

Les modalités d'admission des opérateurs exerçant les activités de production des produits et équipements électroniques et électroménagers, au bénéfice du régime fiscal préférentiel ont été fixées par décret exécutif et publiées au Journal officiel n° 67. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi n 20-07 du 4 juin 2020 portant loi de finances complémentaire pour 2020, les matières premières importées ou acquises localement, ainsi que les composants acquis auprès de sous-traitants activant dans la production d'ensembles et de sous-ensembles destinés aux produits et équipements électroniques et électroménagers, sont exemptés des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée. De même que sont soumis au taux de 5% de droits de douane et au taux de 19% de la taxe sur la valeur ajoutée, tous les ensembles, sous-ensembles et accessoires importés, séparément ou groupés, par les opérateurs ayant atteint le taux d'intégration demandé. Cependant, «les équipements téléphoniques mobiles ainsi que les équipements informatiques, sont exclus du champ d'application du présent décret». Selon le texte, le bénéfice du régime fiscal préférentiel est subordonné à la souscription au cahier des charges et à l'obtention préalable d'une décision d'évaluation technique. La décision d'évaluation technique est délivrée à l'intéressé par le ministre chargé de l'industrie dans un délai de 45 jours, à compter de la date de la remise du récépissé de dépôt.A noter que le cahier des charges porté par le décret exécutif stipule que pour les produits électroménagers, le taux d'intégration initial doit être compris entre 30% et 60%, selon la catégorie de sous-produit d'électroménager.

Ce taux doit être porté jusqu'à 60% ou 80% à terme (24 mois) également selon le type de sous-produit. Concernant les produits électriques et Electroniques grand public (EGP), le taux d'intégration initial est fixé entre 20 et 40% selon la sous-catégorie de produit, pour atteindre à terme 50% ou 60% selon le type de sous-produit. Concernant la production de matériel électronique à usage médical, le taux d'intégration initial est fixé à 10% et doit être porté à 40% à partir de la troisième année de production. «Après atteinte du taux d'intégration final exigé pour chaque produit, tel que fixé à l'article 5 du cahier des charges, les décisions d'évaluation technique sont renouvelables annuellement», indique le décret. Par ailleurs, il est créé auprès du ministre chargé de l'industrie, un comité technique interministériel présidé par le ministre ou son représentant. Ce comité est chargé, notamment, d'émettre un avis sur les demandes d'obtention des décisions d'évaluation technique, d'émettre un avis sur le retrait ou la suspension des décisions d'évaluation technique et de veiller au respect des engagements pris par les opérateurs concernés au titre du cahier des charges. De plus, le ministre chargé de l'industrie peut désigner une commission ad hoc, chargée de diligenter des contrôles tout au long des cycles d'exploitation des entreprises relevant des producteurs bénéficiaires des décisions d'évaluation technique. Par ailleurs, «à l'entrée en vigueur du présent décret, les opérateurs activant dans le domaine de montage des produits et équipements électroniques et électroménagers n'ayant pas atteint les taux d'intégration fixés peuvent continuer à exercer leurs activités, en s'acquittant des droits et taxes fixés par le tarif douanier pour chaque composant et/ou parties importés séparément», note le texte. De plus, l'importation des Kit de produits électroniques et électroménagers destinés à l'assemblage, est soumise aux droits et taxes applicables aux produits finis. L'article 25 de ce décret exécutif, les dispositions du décret exécutif n° 2000-74 d'avril 2000, modifié et complété, fixant les conditions d'identification des activités de production à partir de collections destinées aux industries de montage et aux collections dites «CKD» est abrogé.

A. A.

Cimenterie de Béni Saf

Exportation de 13 000 tonnes de clinker vers la Mauritanie

La société des ciments de Ben Saf (Aïn Témouchent), filiale du groupe industriel des ciments Algérie (GIGA), a récemment effectué une première opération d'exportation de 13 000 tonnes de clinker, un constituant de ciment, vers la Mauritanie. La société des ciments de Béni Saf a effectué le 18 novembre une opération d'exportation d'une quantité de 13000 tonnes de clinker vers ce pays de l'Afrique de l'Ouest, à partir du port de Ghazaouet. Le Groupe GICA, à travers cette opération, s'inscrit en droite ligne avec la politique des pouvoirs publics, visant à promouvoir les exportations du pays hors hydrocarbures. En 2018, lors de sa première année d'exportation, le Groupe avait réalisé 272 196 tonnes de ciment et de clinker, passant à 519 051 tonnes en 2019, ajoutant que GICA a pénétré les marchés du continent africain, à savoir la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Sénégal, le Cameroun, le Bénin et la Guinée. Bâtie sur une superficie de 42 hectares, la cimenterie de Béni Saf se trouve à 30 km du chef-lieu de wilaya de Aïn Témouchent. La cimenterie dispose d'une ligne de production d'une capacité de 1 000 000 tonnes de ciment Portland par an.

Y. D.s

Campagne nationale de reboisement

Plantation de plus de 4000 arbustes au barrage de Douera à l'ouest d'Alger

La campagne de reboisement organisée par les services de la wilaya d'Alger au barrage de Douera (à l'ouest d'Alger), dans le cadre d'une campagne nationale sous le slogan «qu'il le plante», a connu une large participation de différents corps sécuritaires, d'associations et de citoyens qui ont planté plus de 4000 arbustes.

Supervisant le lancement de l'opération, au barrage de Douera, le wali délégué de Draria, Ben Kamou Mohamed El Saïd a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'opération avait connu une grande adhésion des différentes catégories de la société, des corps sécuritaires à l'instar des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), de la Sûreté nationale, de la Gendarmerie nationale et de la Protection civile, ainsi que des agents forestiers, des Scouts musulmans algériens (SMA) et des associations qui ont répondu à l'appel pour adresser un message fort aux auteurs des incendies de forêts enregistrés dernièrement: «vous brûlez un arbre nous en plantons 10». Cette campagne organisée sous le haut patronage du Président de la République, du Premier ministre et du wali d'Alger, s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de reboisement, lancée à l'occasion de la Journée nationale de reboisement. Cette campagne qui coïncide également avec la Journée internationale des droits de l'enfant a connu aujourd'hui la plantation de plus de 4000 arbustes dans le but de régénérer le couvert végétal et de réaménager les espaces forestiers, détruits par la série d'incendies enregistrée dernièrement. De son côté, le directeur des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger, Noureddine Baaziz, a déclaré que cette initiative, organisée au niveau du barrage de Douera (circonscription administrative de Draria), a pour objectif d'associer le citoyen à cette opération et de mettre en avant son rôle actif dans la protection des forêts et des espaces verts. «C'est également un message adressé aux individus qui sont à l'origine des incendies de forêts déclenchés à travers plusieurs wilayas pour mettre en évidence la prise de conscience et l'implication du citoyen en matière de protection des forêts et de l'environnement et ce, à travers sa large participation aux différentes initiatives de reboisement programmées». Pour M. Baâziz, le choix du barrage de Douera vise à protéger et à renforcer cette structure, en sus de la nature humide de la région. Le programme de la campagne de reboisement au niveau de la wilaya d'Alger comprend, jusqu'à la fin de l'année en cours, la plantation de plus de 150 000 arbustes de différentes espèces à travers les établissements publics, des espaces verts et des axes routiers, a-t-il soutenu, ajoutant que près de 36 000 arbustes ont été plantés depuis le début du mois d'octobre dernier. Lors de la campagne 2020-2021 et dans le cadre de cette initiative, l'Etat tend à planter plus de 31 500 000 arbustes à travers l'ensemble du territoire national, tandis que le bilan de la précédente campagne fait état de 11 500 000 arbustes plantés.

Houda H. /Ag.

Patrimoine forestier à Aïn Defla

Près de 12 500 hectares détruits par les incendies durant les dix dernières années

Au total, 12 470, 38 ha de couvert végétal ont été détruits par les incendies durant la dernière décennie à Aïn Defla, a-t-on appris d'un responsable de la Conservation locale des forêts. «Le feu a parcouru 12 470, 38 ha de couvert végétal à Aïn Defla depuis l'année 2011 à ce jour», a précisé le chargé de communication de la Conservation des forêts d'Aïn Defla en marge de la campagne de reboisement abritée par la région de Timiksaouine, relevant de la commune d'El Mayenne (50 km au sud-ouest du chef-lieu de wilaya). Les dégâts les plus importants en matière de perte du patrimoine forestier ont été enregistrés durant la saison estivale de 2012 (3193,82 ha), suivie de celle de l'année en cours (2572,01 ha) puis celle de l'été 2019 (1395,04 ha), a détaillé M. Hamrani, mettant l'accent sur l'importance de la préservation de cette richesse incommensurable. Abordant les incendies enregistrés durant l'année 2020, il a fait état de 104 foyers ayant décimé 2572,01 ha, soit 2% de la superficie forestière de la wilaya, signalant que la superficie incendiée comprend 640,3 ha de forêts, 513,31 ha de maquis, 617,3 ha d'arbres fruitiers, 694,1 ha de broussailles ainsi que 107 ha de jeunes plantations. «Le plus grand incendie enregistré est celui ayant touché les forêts des communes de Aïn Torki et Miliana au courant du mois d'août dernier, anéantissant 70 heures durant quelques 1680 ha, soit 77% de la superficie incendiée durant ce même mois», a noté M. Hamrani. Selon lui, l'importance de la superficie incendiée s'explique par la hausse de la température ayant sévi l'été dernier ainsi que par les vents forts ayant soufflé, rendant extrêmement difficile la maîtrise des sinistres. S'attardant sur les arbres fruitiers, il a noté que les incendies qui les ont touchés en ont détruit 617,3 ha, relevant que la Conservation des forêts de Aïn Defla a bénéficié de 27,92 millions de dinars en guise de remboursement des agriculteurs. «Par bien des aspects, la forêt joue un rôle primordial dans l'environnement en luttant notamment contre le réchauffement climatique en stockant du carbone, d'où l'impératif de sa préservation», a observé M. Hamrani.

Boumerdès

La situation reste très difficile pour les malades chroniques et plus pour les diabétiques

Des diabétiques de la wilaya de Boumerdès (ADWB), avoueront que la situation reste très difficile pour les malades chroniques et plus pour les diabétiques, 35 600 potentiels pour Boumerdès (recensement ADWB de 2019) dont 7200 sont adhérents de l'ADWB, alarmiste et sans détours. Mohamed Triki président de l'Association des diabétiques de la wilaya révèle le discours qu'il tient aux malades à travers surtout le téléphone. «On a appris, des études scientifiques que nous suivons quotidiennement qu'un quart à un tiers des patients qui décèdent après une contamination au covid 19 sont diabétiques, alors attention» ajoutant: «Nous sommes peut très durs nos adhérents avec ce discours mais il faut être très vigilants il y va de leurs vies car les patients atteints de diabète de type 2 doivent être particulièrement vigilants et surveiller de près leur glycémie pendant cette période de confinement.» Devant cette situation critique, il plaide pour l'impératif de l'amélioration des conditions de prise en charge des personnes atteintes de cette maladie chronique, au niveau des hôpitaux et autres infrastructures de santé.

Les diabétiques font face à de nombreuses difficultés notamment concernant le manque ou l'indisponibilité de médecins spécialistes, au niveau des EPH, outre le manque d'équipements médicaux et moyens adaptés (pour leur prise en charge) au niveau des EPSP», souligne t-il, en colère. Il évoque notamment un manque en équipements de radiologie, et l'absence des sanitaires dans les lieux et établissements publics, outre le problème de «manque de certains médicaments et autres appareils destinés à la mesure et au contrôle du taux de sucre au niveau de ces structures de santé de proximité pour éviter de long déplacement durant cette crise sanitaire». Le président de l'ADWB créée depuis 1998, lance un appel aux autorités publiques, en cette période de crise, les diabétiques dont le nombre avoisine les 9 millions (statistiques 2020 de la Fédération internationale du diabète FID) comptent parmi la population la plus fragile socialement en vue de la «Révision du taux de remboursement des médicaments des diabétiques, resté inchangé depuis 1987», regrette t-il particulièrement ceux relatifs aux examens médicaux, radiologiques, analyses en laboratoires qui se font le plus souvent chez le privé.

Mokri appelle aussi à l'urgence de la prise en charge des enfants diabétiques, dont les parents ne sont pas affiliés à la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) pour des raisons diverses. Concernant la disponibilité du médicament Makri dira que «les médicaments pour diabétiques sont disponibles, et nous avons mis à la disposition des hôpitaux de la région et des polycliniques notre stock afin d'éviter le déplacement de nos adhérents et tout autre demandeur».

Toutefois, regrette t-il «les glucomètres et les bandelettes d'auto-surveillance glycémique demeurent un grand souci pour les malades, du fait de leur mauvaise qualité». Mokri avertit que «ces glucomètres ne répondant pas aux standards requis pour une mesure exacte du taux de glycémie permettant la prise de la dose requise de médicaments, ce qui constitue un danger véritable pour la vie du malade surtout en cette période de confinement» et d'ajouter: «Nous avons attiré la vigilance des services de contrôles sur cette situation.» Enfin il rassure les adhérents que le bureau de l'ADWB reste ouvert en plus de la disponibilité de médicaments.

SDA de Sidi Abdellah

Poursuite de la campagne de sensibilisation contre les dangers du gaz

La Direction de distribution de l'électricité et du gaz de Sidi Abdallah (Alger) a annoncé la poursuite de sa campagne de sensibilisation contre les dangers de la mauvaise utilisation du gaz naturel au profit de plus de 15 000 clients dans des circonstances exceptionnelles marquées par la propagation de la Covid-19. Cette campagne de sensibilisation sur les dangers de la mauvaise utilisation du gaz naturel avait été lancée, début 2020, au profit des habitants de Sidi Abdallah et de plusieurs communes de cette région, a déclaré la chargée de l'information à la même direction, Mme Fatiha Sadki. Pour Mme Sadki, la particularité de cette campagne réside dans ses bénéficiaires, à savoir des citoyens de régions dotées pour la première fois du gaz naturel, ce qui exige, a-t-elle dit, une intensification des opérations de sensibilisation pour assurer leur sécurité contre les dangers d'explosion ou d'asphyxie. En sus de la région de Sidi Abdellah, la Direction assure l'alimentation en gaz des communes de Rahmania, Mahelma, Tessala El Merdja, Douera, Souidania, Staouéli et Zeralda, a ajouté Mme Sadki, précisant que 60 615 citoyens bénéficient de cette matière vitale dans ces communes.

Campagne nationale de reboisement

Des milliers d'arbres plantés à l'Est

La campagne nationale de reboisement a démarré samedi à travers les wilayas de l'Est du pays par la mise en terre de milliers de plants d'arbres sous le slogan «qu'il le plante» en dépit des pluies et avec l'objectif de remplacer les superficies endommagées par les feux de forêts.

Dans la wilaya de Constantine, 5000 plants de pins d'Alep ont été plantés à Aïn Azrem dans la région de Dhraa Naga dans la commune d'El Khroub avec la participation d'éléments de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie et de la Sûreté nationales, de l'administration pénitentiaire, de la Protection civile et de plus de 30 associations de l'environnement et sportives soit un total de plus de 700 bénévoles. L'opération qui cible plus de 3000 hectares près de la forêt Dhraa Naga se poursuivra jusqu'au mois de mars prochain, a indiqué le chargé de communication à la Conservation des forêts, Ali Zegrour, qui a rappelé que les incendies de forêts ont dévasté entre juin et la mi-novembre de cette année 238,72 hectares. À Mila, le coup d'envoi de la campagne de reboisement a été donné à la base aquatique Annouche-Ali dans la commune de Grarem Gouga avec la plantation de 3500 arbres, a assuré le conservateur des forêts, Ahmed-Chérif Mohamedi. L'objectif de cette campagne, est de planter 450 000 arbres, notamment de pins d'Alep, de cyprès et de frênes. Dans la wilaya de Skikda, cet objectif porte sur la plantation de 10 000 arbres dans la région Ezzemène dans la commune de Bouchetata, a indiqué de son côté le conservateur local des forêts, Ahmed Bensedira. La wilaya d'Annaba a connu la mise en terre de 1800 plants à Bouguenates près du chantier du barrage Bouhdid avec le but de protéger la ville d'Annaba contre les inondations. Le programme de reboisement dans cette wilaya prévoit la plantation de 5000 arbres en plusieurs phases et sur plusieurs sites forestiers et récréatifs, Souk Ahras a été également au rendez-vous avec la plantation de 20 000 plants dans la forêt de Boussessou dans la commune de Taoura, a assuré le conservateur local des forêts, Baroudi Belahoual, qui a affirmé que d'ici le 21 mars prochain pas moins de 550 000 arbres seront plantés pour remplacer les aires forestières détruites par des feux de bois. L'opération a porté à Khenchela sur la plantation de 10 000 plants à Tizi Oucharef dans la commune de Taouzianet. Le conservateur des forêts de la wilaya, Djedidi Akazi, a indiqué à l'occasion que Khenchela a bénéficié en outre d'une opération de plantation fourragère et de création de 1250 hectares de vergers oléicoles dans le cadre la réhabilitation du barrage vert. De son côté, le wali Ali Bouzidi a insisté sur la multiplication des actions d'irrigation des plants plantés sous l'égide de la conservation des forêts, la surveillance des forêts pour prévenir les incendies et l'implication des citoyens à des actions de reboisement à l'intérieur des tissus urbains. La même opération a eu lieu à Batna avec la mise en terre de 10 000 plants dont 6000 dans la forêt de Bouyelf dans la commune de Fesdis et 4000 dans la commune de T'kout. Le wali Toufik Mezhoud qui a supervisé l'opération a assuré que d'autres actions de reboisement seront menées dans

d'autres régions dont le parc national de Belezma qui verra la plantation d'ici fin novembre de 10 000 arbres. La wilaya de Batna «est la première à l'échelle nationale» par son patrimoine forestier s'étendant sur 327 180 hectares, selon la Conservation des forêts. A Jijel, la campagne a débuté sur le bassin versant du barrage El Agram dans la commune de Kaous avec la plantation de 8950 châtaigniers et caroubiers et se poursuivra avec un programme de plantation de plus 600 000 plants prévus par les services des forêts. À Guelma, 5000 plants de caroubier ont été mis en terre dans la région El Maïzlet dans la commune d'Aïn Benbeida sur une aire de 50 hectares ayant été durant l'été passé la proie des flammes.

M. El Hadi/ Ag.

Jijel

Paiement des pensions des retraités dans une salle omnisports par précaution contre la Covid-19

La direction de la poste de la wilaya de Jijel a lancé samedi une initiative de paiement des pensions des retraités dans la salle omnisports Aberkane-Abdelkader du centre-ville de Jijel par un souci de prévention de la propagation du Covid-19, a indiqué la directrice du secteur, Nadia Boudina. Cette initiative vient en réponse de la situation épidémiologique du pays et notamment dans la wilaya de Jijel marquée par la propagation de la Covid-19 qui pousse à trouver des solutions supplémentaires d'application des règles de prévention pour assurer la sécurité des clients notamment les retraités. Cette mesure a été prise en coordination avec la Caisse nationale des retraites (CNR) et la Direction de la jeunesse et des sports, qui a indiqué que la salle a été équipée du matériel et du personnel nécessaire pour accueillir dans des conditions adéquates les retraités avec «un protocole sanitaire garantissant la distanciation nécessaire entre les personnes au sein de cette vaste salle». Le paiement des pensions des retraités qui ont accueilli avec satisfaction l'initiative se poursuivra temporairement du 21 au 24 novembre au sein de cette structure, a assuré Mme Boudina.

Chiheb M.

Tébessa

Plantation de 10 000 arbres à Aïn Zerouk près du chef-lieu de wilaya

Une opération de plantation de pas moins de 10 000 plants d'arbre a été lancée samedi dans la région d'Aïn Zerouk près du chef-lieu de wilaya de Tébessa avec la participation des autorités locales, des citoyens et de représentants de la société civile. Inscrite dans le cadre de la campagne nationale de reboisement engagée sous le slogan «qu'il le plante», cette action vise à reboiser les aires forestières endommagées par des incendies, a assuré le conservateur des forêts, Mohamed Adjib Aiwadj. Pas moins de 10 000 arbres seront ainsi plantés à Aïn Zerouk et 10 000 autres le seront courant cette semaine à travers 28 communes avec l'objectif de régénérer le couvert végétal et de préserver la biodiversité de la wilaya. De son côté, le wali Mohamed El Barka Dehadj a insisté sur l'intérêt à accorder à l'environnement, sa préservation et la densification des actions de reboisement avec la mobilisation d'équipes chargées du suivi régulier des aires reboisées. Des centaines de citoyens de toutes les catégories d'âge, un grand nombre d'associations et des représentants des divers secteurs et administrations ont pris part à cette opération.

El Tarf

Campagne de plantation de 5000 arbustes à Berrihane

Pas moins de 5000 arbustes seront mis en terre, dans le cadre de la campagne nationale de reboisement dont le coup d'envoi a été donné, samedi, depuis le lieu-dit «Fayed El Gharnoug», relevant de la commune de Berrihane, par le wali d'El Tarf Harfouche Benarar. Cette campagne de reboisement ciblera sept hectares de forêts, ont précisé, à cette occasion, les services locaux de la Conservation des forets, initiateurs de cette opération. Placée sous le slogan «qu'il le plante», cette opération a vu la participation de nombreux organismes et autres partenaires, à l'image des services de la sûreté de wilaya, la protection civile, l'ANP, l'administration des établissements pénitentiaires, les Scouts musulmans algériens (SMA), la Direction de la jeunesse et des sports, la Fédération locale des chasseurs et la société civile et s'est déroulée dans le strict respect des mesures sanitaires pour endiguer la pandémie du coronavirus. Insistant sur l'importance de l'arbre et son impact sur l'écosystème, le wali a souligné la nécessité de l'entretien et de l'arrosage des plants en vue de garantir la reconstitution des superficies incendiées et la préservation du patrimoine forestier.

L'importance du volontariat dans le cadre des efforts déployés pour la régénération des superficies forestières détruites par les feux de forêts a été mise en exergue par le premier responsable de la wilaya qui a rappelé que le reboisement est une «initiative nécessaire pour contribuer au reverdissement des superficies touchées par les incendies et dont la régénération naturelle n'a pu se faire. L'accent a été également mis sur l'introduction de variétés économiquement viable et rentable, à l'image du caroubier, l'olivier, le châtaignier et l'eucalyptus à travers 10 zones d'ombre de cette wilaya où il est prévu la plantation d'un total de 799 700 arbres, à travers 22 communes, dans le cadre du programme de reboisement 2020/2024.
Un total de 1800 hectares, mobilisant un investissement global de près de 307 millions de dinars, sera ciblé par de nombreuses opérations de reboisement qui toucheront une dizaine de zones d'ombre. Selon le bilan de lutte contre les feux de forêts, se rapportant à la période allant du 1juin au 24 octobre 2020, la wilaya d'El Tarf a enregistré 165 interventions pour l'extinction de 148 incendies ayant ravagé 2708,95 hectares.

Oum El Bouaghi

Plantation de 5000 arbustes à Aïn Diss

La campagne de reboisement effectuée samedi dans la commune d'Aïn Diss (wilaya de Oum El Bouaghi), a permis de planter 5000 arbustes dans le cadre de la campagne nationale de reboisement sous le slogan «Qu'il le plante».
La campagne de reboisement qui s'est déroulée dans la forêt de Chebket Sellaoua dans la commune d'Aïn Diss, a vu la participation des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), de la Gendarmerie nationale, les gardes forestiers, les agents de la protection civile, en plus de citoyens et de membres d'associations locales. Selon le conservateur des forêts de la wilaya d'Oum El Bouaghi, Athmane Reghioua, cette campagne au cours de laquelle plusieurs espèces d'arbres ont été plantées, telles que le Pin d'Alep et l'Orme, vise à préserver la richesse forestière et à revivifier les zones touchées par les incendies, le surpâturage et autres facteurs nuisibles. Le responsable a ajouté que les campagnes de reboisement se poursuivront à travers la wilaya jusqu'à la fin du mois de mars prochain, précisant qu'un programme a été préparé à cet effet pour reboiser 470 ha de superficies forestières durant cette période.

Campagne nationale de reboisement

Plantation de milliers d'arbustes à l'Ouest du pays

Les wilayas de l'Ouest du pays ont enregistré, samedi, la plantation de milliers d'arbustes dans le cadre de la campagne nationale de reboisement, organisée sous le slogan «qu'il le plante».

Dans la wilaya d'Oran, une opération de plantation de 3000 arbustes a débuté au niveau de la forêt de la plage de Madagh (ouest d'Oran), avec la participation d'un grand nombre d'adhérents d'associations versées dans le domaine de l'environnement et de la société civile et de citoyens. Cette opération porte sur la mise en terre de 3000 arbustes de pin d'Alep sur une surface de 2 hectares à la forêt de Madagh dans la commune d'Aïn El Kerma, a indiqué la cheffe de la subdivision des forêts de la daïra de Boutéllis, en marge de cette action qui s'est déroulée en présence des autorités locales. La forêt jouxtant la plage de Madagh, qui a fait l'objet d'incendies dernièrement, bénéficiera d'une protection pour au moins 3 années jusqu'à la régénération du couvert végétal en vertu d'une décision communale interdisant le pâturage et l'accès aux personnes, a fait savoir Mme Boukraris. La campagne de reboisement se poursuivra avec la mobilisation de tous les moyens humains et matériels jusqu'à mars prochain. Des opérations de plantation sont programmées dans d'autres espaces boisés de la wilaya, dont une samedi prochain au «Ravin de la vierge» dans la commune de Misserghine. Dans la wilaya de Naâma, l'opération de plantation de 5000 arbustes a été menée au niveau de la localité Koudiet Touadjer au nord de la commune de Naâma avec la participation d'éléments de la gendarmerie nationale, des douanes, de la Protection civile, de la Conservation des forêts, d'associations et des citoyens. Il a été procédé, dans la partie-sud de la wilaya, à des opérations similaires avec la participation de plusieurs secteurs et services communaux, des citoyens et de la société civile, notamment dans les communes d'Aïn Sefra, Tiout, Moghrar, Sfissifa et le village de Draa Saâ. Dans la wilaya d'El Bayadh, une opération de plantation de 5000 arbustes a eu lieu au niveau de Draâ Lahmar sous la supervision des autorités de la wilaya et avec la participation d'éléments de l'Armée nationale populaire, de la gendarmerie, de la Sûreté nationale, des douanes, du secteur forestier, de la protection civile, des Scouts musulmans algériens et des associations. Le chef de service protection végétale et animale à la Conservation des forêts de la wilaya, Amine Heddi a souligné que dans le cadre de cette campagne nationale, le secteur des forêts a programmé d'autres opérations de reboisement qui toucheront différentes zones où se trouve le barrage vert et d'autres sites forestiers. À Tiaret, divers organismes et associations ont participé à la plantation de plus de 5000 arbustes de différentes variétés dans la forêt de Chaouchaoua au chef-lieu de wilaya. À l'occasion, le wali, Mohamed Amine Dramchi a déclaré, à la presse, que cette opération est le début d'une action visant à concrétiser le plan élaboré pour la régénération des zones boisées affectées par les incendies, en plus de la plantation de plus de 1,2 million d'arbustes dans la wilaya au titre du plan national 2020-2024. La wilaya de Mostaganem a enregistré, dans le cadre de cette campagne nationale, la mise en terre de plus de 6000 arbustes à la forêt de El Hachm dans la commune de Sayada avec la participation des autorités locales, des éléments de l'ANP, de la gendarmerie, de la police, de la protection civile et de plusieurs secteurs et de représentants de la société civile et de citoyens. Par ailleurs, une opération de plantation de 3000 arbustes a été menée dans la forêt de Sassel dans la wilaya d'Aïn Temouchent, par des membres de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie nationale, des services de police et des douanes, en plus de plusieurs secteurs et associations. Le wali M'hamed Moumene, qui a donné le coup d'envoi de l'opération, a indiqué que la campagne nationale de reboisement touchera toutes les communes de la wilaya, saluant la contribution des citoyens pour compenser les arbres endommagés par les incendies. Dans le même contexte, 10 000 arbustes ont été plantés au niveau de la zone de Kraiche dans la commune de Tamlaht (Tissemsilt), qui verra au cours de la saison de reboisement la plantation de 800 ha d'arbres forestiers, a affirmé le wali, Abbès Badaoui qui a présidé l'opération avec la participation des instances, associations et de citoyens. En outre, 10 000 arbustes ont été plantés à Aïn Fezza (Tlemcen) dans le cadre d'une opération visant à planter 475 000 arbustes dans la wilaya, de même que dans la wilaya de Relizane où plus de 5000 arbustes ont été plantées le long du barrage «Es Saâda« dans la commune de Sidi M'hamed Benaouda et dans la Saïda (8000 arbustes dont 5000 dans la forêt de Tazguet (commune d'Ouled Khaled et 3000 dans la forêt de Sidi Ahmed Zeggai à l'ouest), ou encore la wilaya de Mascara (5000 arbrisseaux mis en terres dans la forêt de Nesmoth, avec la participation d'éléments de l'Armée nationale populaire, de la gendarmerie, de la Sûreté nationale, de la Protection civile et différents secteurs et associations.

Lehouari K. / Ag.

Tlemcen

Affectation du centre pour insuffisants respiratoires et d'une cité universitaire aux malades de la Covid-19

Deux nouvelles structures, à savoir l'hôpital pour jeunes insuffisants respiratoires qui dispose de 120 lits équipés et d'oxygène et une cité universitaire de 1000 lits, ont été affectés au secteur de la santé de la wilaya de Tlemcen par les autorités locales afin d'augmenter les capacités actuelles d'accueil et de prise en charge des personnes affectées par le coronavirus. L'hôpital des insuffisants respiratoires de 120 lits implanté sur les hauteurs du plateau «Lalla Setti» a été totalement équipé en installations d'oxygène et en lits pour parer à toute augmentation du nombre de contaminations et contribuer à la prise en charge de tous les malades, a indiqué le wali de Tlemcen, Amoumene Mermouri, samedi lors d'une visite sur place. Par ailleurs, le secteur universitaire a mis à la disposition du secteur de la santé, une cité universitaire de 1000 lits. Cet espace ne dispose pas d'installations d'oxygène mais servira au confinement des malades qui n'ont pas les moyens de s'isoler chez eux. «La prise en charge sur le plan de l'hébergement et de la restauration sera assuré sur place toute la durée du confinement», a indiqué le directeur de wilaya de la santé, Boukhiar Mansour. La capacité actuelle du centre hôpital-universitaire de la willaya de Tlemcen est estimée à l'heure actuelle à 200 lits équipés du nécessaire pour recevoir et prendre en charge les malades de la Covid 19. Concernant la disponibilité de l'oxygène, le directeur général du CHU de Tlemcen, Mazouri Nasreddine, a indiqué que les capacités du service en charge de Covid-19 sont passées de 45 sources d'oxygène à 90, en plus de l'acquisition d'un nouvel évaporateur d'oxygène de 6000 litres, «ce qui donne une capacité totale d'oxygène de près de 20 000 litres et permettra au CHU de Tlemcen d'être à l'aise sur ce volet au rythme actuel d'hospitalisation estimé entre 10 et 15 malades par jour». Pour ce qui est des tests PCR, M. Mazouri a souligné que son administration a conclu un marché avec un fournisseur d'une valeur de 47 millions de dinars pour l'achat de 10 000 tests. Actuellement, le CHU de Tlemcen est pratiquement à 60 % de ses capacités de consommation et son administration est entrain de prévoir, soit un rattachement à ce marché, soit de conclure un nouveau pour l'année 2021.
Pour la journée de ce samedi, le nombre de malades hospitalisés est estimé à 160, alors que les consultations quotidiennes sont passés de 80 personnes /jour à actuellement 120. Parmi ce nombre, 10 à 15 personnes sont hospitalisées, alors que les personnes légèrement atteintes et non admises à l'hôpital reçoivent leur traitement et reviennent régulièrement pour des consultations

USTO

Deux nouveaux masters en énergies renouvelables et aéronautique

L'Université des sciences et technologie d'Oran (USTO) Mohamed-Boudiaf, lance à partir de la rentrée universitaire 2020/2021, deux nouveaux masters en énergies renouvelables et aéronautique, a-t-on appris de son chargé de communication, Boudia Maamar.
Il s'agit dune formation à recrutement national (FRN), qui admettra ainsi des étudiants de différentes régions du pays, a précisé M. Boudia, ajoutant qu'il s'agit de deux masters à cursus intégrés de licence (MCIL). Les étudiants sont admis en première année licence, et suivent un cursus de 5 années, au terme desquelles l'étudiant reçoit un double diplôme de licence et master, précise le responsable. Une quarantaine d'étudiants ont été admis dans chacun des deux masters, qui répondent aux besoins du marché du travail. Le premier master, énergies renouvelables en électrotechnique, touchera aux différentes énergies nouvelles, solaires, éoliens et biomasse, alors que le deuxième en «aéronautique et mécanique de l'aviation», abordera la conception de différents systèmes d'aviation notamment le développement et l'utilisation des systèmes d'aéronefs pilotés à distance (SAPR), connus sous le nom «de drones». L'utilisation des drones sera de plus en plus présente dans divers domaines, comme l'agriculture et la sécurité, ce qui nécessite une formation approfondie, a souligné M. Boudia. S'agissant de la rentrée universitaire 2020/2021, le responsable a indiqué qu'elle sera adaptée à la situation sanitaire actuelle. Les matières les plus essentielles seront dispensées en présentiel, alors le reste du programme sera disponible en ligne. L'Université des sciences et technologies d'Oran ouvrira cette année plus de 2900 postes pédagogiques et une cinquantaine de postes doctorants.

L. K.

«Brouillard cérébral» un symptôme à long terme du Covid-19

Outre la fièvre, les maux de tête et la fatigue, le Covid-19 pourrait également entraîner un étrange «brouillard mental». Ce syndrome peu connu se traduirait par de nombreux désagréments. La semaine dernière, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies ont mis à jour la liste des effets persistants du Covid-19. Ils y ont ajouté un symptôme encore peu connu du grand public : le «brouillard cérébral». Mais de quoi s'agit-il ? C'est une mauvaise nouvelle. Selon les CDC, un nouveau symptôme désagréable pourrait persister suite à une infection au coronavirus. Il s'agit du «brain fog» (brouillard cérébral ou mental en français), qui affecterait le cerveau. Et même si ce terme n'est pas clairement défini, car nouveau, on peut le comparer à un «signal d'alarme du cerveau», indiquant que son équilibre a été perturbé. Cette fatigue intellectuelle se traduit par un sentiment de confusion, de manque de clarté mentale et de concentration que l'on peut parfois ressentir. Des pertes de mémoire, des sautes d'humeur ou encore un manque de motivation peuvent également survenir. Ces désagréments du Covid long peuvent ne durer que quelques minutes, mais il arrive qu'ils persistent durant des semaines.

«Brouillard mental» les témoignages se multiplient

Sur Twitter de nombreux internautes témoignent de ce symptôme méconnu, et pourtant bien réel : «Le brouillard mental s'est progressivement dissipé. Je trouve mes mots, je fais des phrases complètes, j'ai juste parfois des pertes d'équilibre quand j'ai les yeux fermés ou alors je me cogne comme si j'appréhendais mal l'espace (un mur, une fenêtre ouverte..), raconte une jeune femme de 25 ans. «Le brouillard mental m'empêche de dormir», relate un autre.
«Les séquelles de ce virus sont très handicapantes : essoufflement, grande fatigue, cerveau dans le brouillard. Je ne vous souhaite pas d'être touché par la Covid-19», résume une autre internaute.

Confusion, pertes de mémoire... Plusieurs études abordent le sujet

Un rapport publié par les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis a notamment révélé que près de 35% des répondants à l'enquête (qui avaient reçu un résultat de test de coronavirus positif et qui étaient symptomatiques) n'étaient pas revenus à leur état de santé «habituel».
Une autre étude récente, qui n'a pas encore été examinée par des pairs, a analysé les données de 4182 cas de Covid-19 qui ont enregistré leurs symptômes dans une application appelée «Covid Symptom Study». Parmi ces cas enregistrés, 13,3% présentaient des symptômes durant plus de 28 jours, 4,5% signalaient des effets pendant plus de huit semaines et 2,3% présentaient des symptômes durant plus de 12 semaines.
Le Dr Robert Stevens, professeur d'anesthésiologie et de médecine de soins intensifs à la Johns Hopkins University School of Medicine de Baltimore - qui a suivi des patients infectés durant plusieurs mois - a confirmé ces «atteintes neurologiques». «Une proportion importante de patients présentait une gamme de signes neurologiques différents (...)», a-t-il déploré. Malheureusement, d'après des travaux menés par Adam Hampshire, médecin à l'Imperial College de Londres, ce déclin cognitif équivaudrait à 10 ans de vieillissement cérébral et pourrait même faire baisser le QI de 8,5 points.

Google travaille sur le chiffrement de bout en bout de ses messages RCS

Les messages électroniques ont beaucoup évolué ces dernières années. Le SMS a laissé la place aux messageries instantanées.
Aujourd'hui, le SMS se voit lentement remplacé par le RCS. Et Google y travaille d'arrache-pied. Parmi les avantages de l'application iMessage d'Apple, on pourrait facilement citer le fait que les messages en question soient chiffrés de bout en bout. C'est plus ou moins un standard aujourd'hui en matière d'applications de communications mais, et c'est assez étrange, l'application Message de Google n'implémente pas ce chiffrement. Cela étant dit, la firme de Mountain View vient précisément d'annoncer qu'elle y travaillait actuellement. La fonctionnalité devrait arriver bientôt. Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, s'il fallait résumer, Android Messages est la réponse de Google à Apple iMessage. Au lieu d'envoyer des SMS classiques, et pour le moins limités, l'application tire avantage des services de chat offerts par le plus récent RCS. Cela permet notamment d'intégrer des contenus media, comme vous le faites déjà très certainement avec vos applications préférées de messagerie instantanée. Cela étant dit, le chiffrement de bout en bout comptait parmi les fonctionnalités absentes au lancement de l'application Google. Les ingénieurs du géant américain sont actuellement à pied d'œuvre pour l'implémenter. Et comme assez souvent, l'option sera disponible dans un premier auprès des bêta testeurs avant d'être proposée au grand public. Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, le chiffrement de bout en bout permet de dissimuler le contenu même des messages à tous les tiers. Seuls l'expéditeur et le destinataire peuvent lire le message. Les intermédiaires en sont incapables. Cela signifie donc que, dans l'éventualité où des conversations seraient interceptées, le hacker ne pourrait pas lire les messages échangés. Cela signifie aussi que Google n'est pas en mesure de voir le contenu de vos messages dans la mesure où la firme n'a pas la clef de déchiffrement. C'est un aspect crucial pour la protection de la vie privée des utilisateurs, et c'est d'ailleurs ce qui explique que de nombreuses organisations, gouvernementales notamment, sont contre ce genre de fonctionnalité. Celle-ci les empêche d'accéder à du contenu qui pourrait être vital dans leurs enquêtes.

La pandémie de Covid-19 pourrait provoquer l'explosion d'une autre maladie

Alors que la vaccination contre la rougeole a été interrompue dans certains pays suite à des mesures restrictives liées à la pandémie, l'OMS estime que 94 millions d'enfants n'ont pas été protégés contre cette maladie infantile. Des scientifiques évaluent la possibilité d'une épidémie de cette affection l'année prochaine, rapporte The Lancet. La pandémie de Covid-19 peut provoquer une explosion de la rougeole, estiment les scientifiques de l'institut de recherches pour enfants de Murdoch à Melbourne, selon le journal *The Lancet*. Les chercheurs sont notamment inquiets de la pause dans la vaccination des enfants contre la rougeole en raison des mesures restrictives liées à la pandémie. Les auteurs de l'étude ont fait attention au fait que, d'après les estimations de l'OMS, à la fin octobre à cause du retard pris par les campagnes de vaccination dans 26 pays, 94 millions d'enfants n'ont pas reçu les inoculations planifiées. Les chiffres du premier semestre 2020 montrent que le nombre de cas de rougeole dans la plupart des pays est en baisse, cependant cette réduction est «plus lugubre, qu'encourageante, et préfigure de futures explosions».

Raisons évoquées par les scientifiques

En outre, les chercheurs indiquent que la réduction du taux d'incidence de la rougeole est typique cette année pour le cycle épidémique de l'infection. Cela reflète la réduction de la transmission des infections respiratoires grâce aux mesures de quarantaine et à la restriction des voyages internationaux comme intérieurs. La pandémie a affecté

l'économie des pays ce qui entraîne de la famine, de la malnutrition avec une immunité réduite et ainsi la probabilité du retour de la rougeole, soulignent les scientifiques. À leur avis, dans l'immédiat il faut s'attendre à une augmentation du nombre d'enfants non vaccinés contre la rougeole, y compris ceux qui vivent dans les communautés pauvres où il y a des soucis au niveau du système de santé publique. De plus, le problème de la sous-alimentation continuera de s'accroître. Tout cela permet de supposer que l'année prochaine, la rougeole pourrait se transformer en épidémie. Pour prévenir cela, il est nécessaire d'aider les pays à poursuivre la campagne de vaccination ainsi que de se préparer aux explosions attendues, concluent les chercheurs.

Mieux dormir réduit de moitié le risque d'insuffisance cardiaque

Il est désormais bien établi que le sommeil est un facteur important en matière de santé cardiovasculaire. Une nouvelle étude vient confirmer cette certitude, plus particulièrement en ce qui concerne l'insuffisance cardiaque. Dormir bien et suffisamment. Voilà en résumé ce que recommandent les auteurs d'un travail mené sur le lien entre sommeil et insuffisance cardiaque. Les scientifiques ont comparé les habitudes de sommeil de plus de 408 000 participants à l'étude UK Biobank, âgés de 37 à 73 ans, et la survenue de cas d'insuffisance cardiaque parmi eux. Le résultat est largement en faveur de nuits de sommeil régulières et ininterrompues. En effet, les participants ayant les meilleures habitudes de sommeil présentaient une réduction du risque d'insuffisance cardiaque de 42% par rapport aux autres. En quoi consistent ces bonnes habitudes exactement ? «Se lever tôt le matin, dormir 7 à 8 heures par nuit et ne pas souffrir d'insomnies ou de ronflements nocturnes, ni de somnolence diurne», décrivent les auteurs. Les scientifiques ont également observé que ces habitudes prises indépendamment permettaient aussi de réduire, bien que de façon moindre, le risque d'insuffisance cardiaque. Ainsi ceux qui se levaient tôt avaient un risque abaissé de 8% de souffrir de cette pathologie cardiaque. Les participants dormant 7-8 heures par nuit présentaient un risque réduit de 12%. L'absence d'insomnie permettait de faire reculer le risque de 17%. Enfin, le fait de ne pas souffrir de somnolence diurne réduisait ce risque de 34%. Une raison de plus de tenter de prendre soin de son sommeil au quotidien.

Arabie saoudite

Sommet du G20 à Riyad sur fond de crise du coronavirus

Les travaux du sommet des dirigeants du G20 ont débuté samedi en visioconférence, à Riyad, en Arabie saoudite et se sont poursuivuies jusqu'à dimanche avec au menu des discussions les questions économiques et la crise du coronavirus (Covid-19).

Dans son discours d'ouverture, le roi saoudien Salman bin Abdelaziz a mis l'accent sur la pandémie de coronavirus et son impact sur les économies internationales.«Cette année a été une année exceptionnelle, car la pandémie du nouveau coronavirus a constitué un bouleversement sans précédent qui a touché le monde entier en un court laps de temps», a déclaré le dirigeant saoudien. Et d'ajouter : «Nos peuples et nos économies souffrent encore de ce bouleversement, mais nous ferons de notre mieux pour surmonter cette crise grâce à la coopération internationale». «Dans un avenir proche, nous devons nous attaquer aux insuffisances qui sont apparues en raison de cette crise, tout en nous efforçant de protéger les vies et les moyens de subsistance», a-t-il poursuivi. Le G20 est composé de l'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de l'Indonésie, de la France, de l'Afrique du Sud, de la Corée du Sud, de l'Inde, du Royaume-Uni, de l'Italie, du Japon, du Canada, du Mexique, de la Russie, de l'Arabie saoudite, de la Turquie et de l'Union européenne, ainsi que du FMI et de la Banque mondiale. Ensemble, les nations du G20 représentent environ 80 % de la production économique mondiale, près de 75 % de l'ensemble du commerce mondial et environ deux tiers de la population mondiale. Les experts estiment que l'établissement de relations personnelles entre les dirigeants a des effets considérables sur l'élaboration de la politique étrangère. Le G20 a été créé en 1999, lors d'une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales, au lendemain de la crise financière asiatique. Le premier sommet des dirigeants du G20 a eu lieu en 2008 et a joué un rôle clé pour aider les pays membres à répondre à la crise financière mondiale.

Ph : D.R. ©

Sahara occidental

L'armée sahraouie a infligé de lourdes pertes dans les rangs des forces de l'occupation marocaine

L'armée sahraouie a infligé de lourdes pertes humaines et matérielles aux forces d'occupation marocaines, en riposte à l'agression militaire inique contre les civils sahraouis dans la brèche illégale d'El Guerguarat, a affirmé le président du Comité de défense et de la sécurité, chargé du Bureau permanent du secrétariat général du Front Polisario et ministre de la Sécurité et de la Documentation, Abdallah Lahbib Bilal. Dans une déclaration à l'APS, le responsable sahraoui a souligné que l'armée sahraouie «a réalisé de grandes victoires face aux forces d'occupation marocaine et causé des pertes matérielles et humaines en une semaine, en riposte à l'agression marocaine inique contre les civils désarmés dans la région d'El Guerguarat», relevant «le régime d'occupation marocain qui est pris au dépourvu, fait un black out sur les pertes». Pour le membre du secrétariat général du Front Polisario, le Maroc a commis «l'irréparable en violant le cessez-le-feu, pensant, à tort, que le Front Polisario n'allait pas réagir et qu'il allait se contenter de saisir le Conseil de sécurité ou le secrétaire général des Nations unies». «La riposte du Front Polisario à l'agression militaire marocaine a été rapide, ferme et courageuse, non seulement au niveau de la brèche d'El Guerguarat, mais également tout au long du mur de la honte», a-t-il ajouté, assurant que «le retour à la lutte armée en riposte aux visées expansionnistes du Maroc répond à la volonté du peuple sahraoui de reprendre la lutte armée pour la libération et l'indépendance». Affirmant que le champ de bataille couvrira l'ensemble des territoires sahraouis occupées, le responsable sahraoui a mis en exergue «l'afflux des jeunes sahraouis sur les écoles militaires dont la capacité d'accueil est saturée».«Le peuple sahraoui a répondu présent à l'appel de reprise de l'action armée en vue de recouvrer son indépendance», a-t-il expliqué, ajoutant que «la diaspora cherche des moyens permettant de rejoindre les rangs de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS), et manifeste quotidiennement devant les ambassades et consulats de l'occupation marocaine en Europe». Le ministre de la Sécurité et de la Documentation a également rappelé que l'Etat sahraoui avait de tout temps œuvré pour un règlement pacifique de la question sahraouie, conformément aux exigences de la légitimité internationale, notant que «l'arme du peuple sahraoui face à l'occupation marocaine et ses alliés réside dans la volonté de fer, la justesse de la cause et la détermination des sahraouis à recouvrer la souveraineté». Par ailleurs, le ministre a saisi l'occasion pour d'exprimer «sa fierté des positions historiques de l'Algérie, pays aux principes constants à l'égard de tous les peuples opprimés».

Burkina Faso

Les électeurs aux urnes pour élire leur président et leurs députés

Les électeurs burkinabè ont commencé, ce dimanche, à voter pour élire leur président et leurs députés dans un contexte politique et sécuritaire tendu. Quelque 6,5 millions d'électeurs sont appelés aux urnes pour ce double scrutin. Dans la capitale Ouagadougou, dans le quartier «Patte d'oie», les premiers bureaux de vote ont ouvert à 6h05 locales (5h05 GMT). Les élections auront lieu dans 21 155 bureaux de vote, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Les électeurs devront choisir entre treize candidats, dont le président sortant Roch Marc Christian Kaboré, en lice pour la présidentielle, alors que 96 partis, cinq formations politiques et 25 regroupements d'Indépendants, soit un total de 10 652 candidats se disputeront les 127 sièges au Parlement. Cette année, et pour la première fois dans l'histoire de ce pays d'Afrique de l'Ouest, la diaspora prendra part au scrutin, dans 22 pays à travers lemonde. Ils sont 23 108 Burkinabè de l'étranger dont, 18 904 en Afrique, 1 061 en Amérique, 332 en Asie, et 2 811 en Europe. Au regard de la situation sécuritaire marquée par des attaques terroristes notamment dans les régions du Sahel et du Centre-nord, 15 communes (sur 351) et 860 localités et villages sont exclus du processus électoral. Selon une note de la Commission électorale ndépendante (CENI) plus de 10 400 observateurs, relevant des médias, des organisations de la société civile et des organismes internationaux ont été accrédités pour suivre le scrutin. La même source indique que d'importants moyens techniques et humains ont été mobilisés pour assurer la sécurité partout où se dérouleront les élections. Des organisations sous régionales notamment, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont déjà déployé des Missions d'observation du processus électoral. La commission électorale indépendante (CENI) a assuré qu'elle travaille à proclamer les premiers résultats du scrutin, le 23 novembre au lendemain du des élections comme aux élections de 2015. Plusieurs organisations de la société civile ont rappelé aux électeurs la nécessité d'»un vote utile» et aux candidats et partis politiques de travailler à «consolider la paix».

• Palestine

Série de raids israéliens sur la bande de Ghaza

L'aviation de l'occupation israélienne a effectué dimanche une série de raids sur la bande de Ghaza endommageant des biens des Palestiniens dont des maisons et des terres, rapportent des médias palestiniens. Selon l'agence de presse, Wafa, les avions de l'occupation ont lancé trois roquettes sur une zone dans l'Ouest de Ghaza, endommageant les maisons palestiniennes, sans pour autant faire de blessés, mais provocant un état de peur chez les enfants, notamment. Cinq autres obus ont été lancés ciblant deux sites et des terres agricoles palestiniennes à l'est de Ghaza, ainsi que les deux villes de Khan Younes et Rafah, ajoute la même source. Deux millions de Palestiniens vivent dans la bande de Ghaza, qui a été soumise à un blocus israélien depuis 12 ans, outre des attaques répétés qui ont gravement endommagé une grande partie des infrastructures de l'enclave.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Batna

Direction des équipements Publics

AVIS RECTIFICATIF D'UN AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Il est porté à la connaissance des entreprises concernées par l'avis d'attribution provisoire *lancé le:* ***27/09/2020 sur l'echo d'algerie (ANEP 2016015470)*** *par la Direction des équipements publics de la wilaya de batna de l'OPERATION :* **ETUDE, SUIVI, AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE 287 ECOLES PRIMAIRES**
Que l'attribution est rectifiée comme suit :

PROJET	ETP	N.I.F.	Note Technique	Montant avant rectification et analyse (DA)	Montant après rectification et analyse (DA)	Délai	OBS
PROJET : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE TAZOULT							
LOT N°02 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE BENINI MOUHAMED	MAHLOUL YACINE	179050102983158	49.5/70	19.766.316,50	19.758.224,50	06 MOIS	Moins Disant

L'Echo d'Algérie : 23/11/2020 **Anep : 2016 018 890**

Mostaganem

Les travaux de réfection de la salle de cinéma Ifriqia achevés

Les travaux de réfection et de réhabilitation de la sale de cinéma Ifriqia de Mostaganem ont été achevés dernièrement, a-t-on appris du directeur de wilaya des équipements publics, Ahmed Bergham.

Ces travaux, qui ont porté sur la restauration des édifices et des pavillons de cette infrastructure culturelle, dont la reconstruction des toits sans toucher à la façade externe, ont été achevés à 100%t. Cette salle, fermée durant plus de 20 années, fait l'objet actuellement de tests techniques pour les équipements de projection cinématographique, notamment l'image et le son, ainsi que des travaux de climatisation centrale et d'installation d'appareils de prévention des incendies et autres, a-t-il fait savoir, signalant que cette infrastructure a bénéficié d'équipements techniques sophistiqués pour la projection des films par internet au lieu des équipements conventionnels du cinéma. Les autorités locales de Mostaganem accordent une grande importance à l'opération de réhabilitation de cette salle d'une capacité d'accueil de 1200 places, pour un coût de 190 millions DA pour sa rénovation complète.

M. Toumi

Goncourt

Remise des prix le 30 novembre

Le jury du prix Goncourt a fixé la date du 30 novembre pour la remise du plus prestigieux des prix littéraires français, misant sur la réouverture prochaine des librairies... En effet, alors que les librairies demeurent fermées en France à cause des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie Covid-19, le jury du prix Goncourt a annoncé, le13 novembre, que la remise du prestigieux prix littéraire se déroulerait le 30 novembre. Cette annonce intervient alors que le gouvernement envisage une réouverture prochaine des librairies. «Les académiciens Goncourt, qui se sont réunis le 13 novembre au matin par visioconférence et, suite aux propos du Premier ministre de la veille, annoncent qu'ils proclameront le prix Goncourt 2020 le 30 novembre», a indiqué l'Académie Goncourt dans un communiqué. Jeudi, le chef du gouvernement, Jean Castex, a laissé entrevoir la possibilité d'une réouverture des commerces «non essentiels» à partir du 1er décembre. Les académiciens Goncourt ont souhaité anticiper une issue heureuse pour les libraires. «Tous tiennent à ce que chacune et chacun puissent acheter des livres pour les fêtes de fin d'année. Cette date du 30 novembre, qui devrait précéder - enfin - la réouverture essentielle des librairies, permettra aux libraires d'être approvisionnés à temps», ont-ils ajouté. Le Goncourt, le plus prestigieux des prix littéraires français, devait initialement être remis le 10 novembre. Mais le 29 octobre, à la veille du début d'un deuxième confinement qui signifiait l'obligation pour les librairies de fermer leurs portes, l'Académie Goncourt avait indiqué qu'elle le reportait «à une date indéterminée». «Pour les académiciens il n'est pas question de le remettre pour qu'il bénéficie à d'autres plateformes de vente», avait-elle dit. Parmi les autres prix, certains ont suivi cette ligne, comme le Renaudot, traditionnellement remis le même jour, ou l'Interallié, ainsi que le Goncourt des lycéens. Mais d'autres ont préféré maintenir leur date, et le Femina et le Médicis par exemple ont été remis respectivement les 2 et 6 novembre. Les libraires ont le droit de vendre par correspondance ou sur leur pas de porte des ouvrages précommandés. «En attendant, merci aux lecteurs de privilégier pour leurs achats de livres, le click and collect des librairies», a souligné l'Académie Goncourt.

● Centre national du livre

Régine Hatchondo prend la présidence

L'ancienne numéro deux d'Arte France, Régine Hatchondo, a été nommée, jeudi, présidente du Centre national du livre (CNL), établissement public français de soutien à l'édition. Le décret de sa nomination par le président de la République est paru au *Journal officiel*. Mme Hatchondo, qui avait auparavant dirigé l'organisme de promotion du cinéma français Unifrance et travaillé à Matignon, au ministère de la Culture et à la mairie de Paris, avait quitté Arte mi-octobre. Elle succède à Vincent Monadé qui occupait cette fonction depuis octobre 2013. «Présider le CNL durant sept ans aura été un honneur. Je pense d'abord à mes collègues. Il faut les connaître pour mesurer leur connaissance du livre, leur engagement, leurs remarquables compétences», a écrit M. Monadé sur Twitter. Le CNL a versé en 2019 quelque 19 millions d'euros d'aides à la filière du livre, permettant notamment la parution d'ouvrages qui ne pourraient pas voir le jour sans lui.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE DOCTEUR MAOUCHE MOHAND AMOKRANE
NIF : 09887622500129.

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 05/2020

L'Etablissement Hospitalier spécialisé Docteur MAOUCHE Mohand Amokrane lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, pour l'acquisition de consommable d'anesthésie réanimation et bloc opératoire, réparti en neuf lots (09) **lots** :

Lot n°01: Gaines de stérilisation
Lot n°02: Kit pour autotransfusion
Lot n°03: Tube à hémochron
Lot n°04: Set de pression pour appareil (Nihon-Kohden)
Lot n°05: Filtre antibactérien (Nez artificiel)
Lot n°06: Electrode (capteur) pour appareil NIRS
Lot n°07: Drain-Sonde-Plateau de drainage
Lot n°08: Consommable spécifique pour l'anesthésie et la réanimation
Lot n°09: Consommable pour hémodiafiltration

L'évaluation se fera lot par lot.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, toutefois ils doivent soumissionner pour la totalité des articles composant le lot, sous peine de rejet de leurs offres.

Les soumissionnaires peuvent être retenus pour un ou plusieurs lots.

Il s'agit d'un avis d'appel **d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales,** qui s'adresse aux fabricants de droit algérien, aux importateurs et distributeurs ayant un agrément délivré par les services compétents du ministère de la santé de la population et de la réforme hospitalière.

Ayant réalisé au moins un projet de livraison des marchés similaires à l'objet du cahier des charges et ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen durant les trois dernières années (2017, 2018 et 2019):

Lot n°01: minimum 2.000.000,00 DA
Lot n°02: minimum 10.000.000,00 DA
Lot n°03: minimum 800.000,00 DA
Lot n°04: minimum 3.500.000,00 DA
Lot n°05: minimum 750.000,00 DA
Lot n°06: minimum 2.000.000,00 DA
Lot n°07: minimum 2.000.000,00 DA
Lot n°08: minimum 7.000.000,00 DA
Lot n°09: minimum 7.000.000,00 DA

Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Les soumissionnaires ou leurs représentants dument mandatés intéressés par le présent avis d'appel d'offre peuvent se rapprocher de la Direction de l'EHS Dr MAOUCHE Mohand Amokrane, « **Bureau des marchés** » pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de la somme de **cinq Mille « 5000.00 » dinars** non remboursables.

Les offres doivent comporter une offre de candidature, une offre technique et une offre financière :

a) Le dossier de candidature : le dossier de candidature doit contenir les documents suivants (en trois exemplaires) :

1- Déclaration de candidature dûment bien renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
2- Déclaration de probité dûment bien renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
3- Copie du statut de la société.
4- Délégation de pouvoirs en cours de validité, dans le cas ou le signataire n'est pas les soumissionnaires lui-même.
5- Copie de la pièce d'identité du gérant de la société.
6- Copie du registre de commerce
7- Extrait du casier judiciaire du soumissionnaire moins de trois mois
8- copie des bilans financiers des trois dernières années 2017, 2018,2019 certifiés par le commissaire aux comptes et visés par les services des impôts.
9- Attestation de bonne exécution de marchés ou commandes similaires au lot objet de la soumission signées par l'ordonnateur.
10- copie de l'Agrément délivré par les services compétents du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière pour fabricants de droit algérien, les importateurs et les distributeurs.
11-copie des certificats d'homologation des produits objet du cahier des charges (Réactifs et consommable de laboratoire)
12-copie du programme d'importation des produits objet du cahier des charges (Réactifs et consommable de laboratoire)
13-copie du certificat de fabricant délivrée par la chambre algérienne du commerce et de l'industrie pour le fabricant.

b) L'offre technique : l'offre technique doit contenir les documents suivants (en trois exemplaires) :

1-Déclaration à souscrire dûment bien renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire selon le modèle joint.
2-les documents permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif répondant aux points suivants :
- Le délai de garantie exprimé en mois.
- Le délai de livraison exprimé en jours ainsi que la planing de livraison
- Documentation technique des produits en français.

3- Le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « **Lu et accepté** », signé et toutes les pages paraphées par le soumissionnaire.
4-copie de l'engagement solidaire des produits (fabricant/importateur) délivré par le fabriquant.
5-Les catalogues et les documentations techniques en langue française
6-Les certificats de conformité (FDA ou CE) traduits en français
7-Un engagement de délai de livraison exprimé en jours
8-Un engagement de délai de garantie.
9-Un échantillon pour chaque article des lots.

c) L'offre financière : l'offre financière doit contenir les documents suivants (en trois exemplaires):

1-Lettre de soumission dûment bien renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
2- Bordereau des prix unitaires dûment renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
3- Détail quantitatif et estimatif dûment renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE DOCTEUR MAOUCHE MOHAND AMOKRANE
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 05/2020
Portant sur l'acquisition de consommable d'anesthésie réanimation et bloc opératoire
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

-La durée de préparation des offres est fixée à Dix jours (10) jours à compter de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou le BOMOP ou le portail électronique des marchés publics.
-Le jour et l'heure de dépôt des offres, correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres de 08h00 a 12h00, au siège de la direction de l'EHS Dr MAOUCHE Mohand Amokrane (bureau des marchés publics).
- Les soumissionnaires sont tous invités à assister à l'ouverture des plis qui se tiendra le dernier jour de la préparation des offres à **13 H 00**, au siège de la direction de l'EHS Dr MAOUCHE Mohand Amokrane.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois.

L'Echo d'Algérie : 23/11/2020 **Anep : 2016 018 946**

NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Aït Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraïne :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or	021 54 25 62

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites 0776 88 22 38

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja 0795 22 65 77

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaïd - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20	- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa	029 81 60 50	- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21	- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27	- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33	- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine	035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine	031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine	031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba	038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba	038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif	036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

23h00 : New York Unité Spéciale

L'unité spéciale enquête sur des abus sexuels perpétrés sur mineures au sein d'une famille de dix enfants, très religieuse et suivie par une émission de téléréalité. Une jeune fille âgée de 13 ans, enceinte, accuse le caméraman de l'émission. Celui-ci, ayant subi une vasectomie,...

21h10 : Bodyguard

Alors que Londres frémit à la suite de deux attentats terroristes, David Budd est plus que jamais sous pression pour garder la ministre de l'Intérieur Julia Montague en sécurité. La menace qui pèse sur sa vie ne freine en rien les ambitions politiques de Julia...

21h05 : Secrets d'histoire

Wolfgang Amadeus Mozart est considéré comme le plus grand compositeur de tous les temps. Un génie universel dont la vie, entre grandeur et décadence, brille encore par son intensité et son ardeur : 626 œuvres composées en 30 ans. Stéphane Bern nous emmène à la rencontre de Mozart en Autriche,...

20h07 : Patria

Le jour où l'ETA annonce un cessez-le-feu, Bittori se rend au cimetière où est enterré son mari Txato, qui a été assassiné par les terroristes parce qu'il tardait à s'acquitter de l'impôt révolutionnaire. Elle lui raconte qu'elle a décidé de retourner dans le village près de San Sebastián...

21h05 : Appels d'urgence

A la périphérie de Lille, les gendarmes sont sur la brèche à cause des bagarres entre voisins pour tapages nocturnes, des rivalités entre bandes de jeunes et des soirées un peu trop alcoolisées. Entre deux interventions, ils traquent également les voleurs de voitures et les bandes...

21h05 : Kick-Ass

Dur, dur de devenir un super héros quand les super pouvoirs font défaut... Un lycéen new-yorkais, passionné de comics, décide d'enfiler les collants et de jouer les justiciers masqués. Il va s'acoquiner avec quelques autres homologues dont un père et sa fille...

21h19 : Rambo III

De retour de sa dernière mission au Vietnam, John Rambo vit discrètement retiré en Thaïlande, en compagnie de moines bouddhistes. Il espère ainsi se tenir à l'écart de l'univers de violence qui a trop longtemps été le sien...

21h05 : Crimes et faits divers - le prime

Quelques heures après le verdict du procès de Jonathann Daval, accusé d'avoir tué son épouse Alexia, Jean-Marc Morandini et ses équipes reviennent sur les cinq jours d'un procès hors norme. Suivi de près par les Français.es, le procès a eu des rebondissements inattendus. Des révélations sur la réalité des rapports qu'entretenait...

21h05 : Habitations en péril

Marty, Matt et Misty Raney créent leur toute première ferme autosuffisante en Alaska pendant que les sapeurs pompiers Kim et Casey Boespflug sont de service...

Supercoupe

Le CRB est déjà prêt, l'USMA pas encore

Même si ce n'est pas une science exacte, il y a néanmoins des constantes et des évidences dans le football qui sont immuables et incontournables. On a eu la parfaite illustration, samedi, lors de la Supercoupe d'Algérie entre une équipe le CRB, ayant conservé son ossature et une autre, l'USMA, dont l'effectif a été complètement chamboulé au cours de l'intersaison.

La différence était criante entre les deux formations avec un avantage certain pour le Chabab, notamment en première période, même si sur le plan de la qualité et de la richesse, les deux effectifs se valent.

La cohésion, l'homogénéité et la stabilité sont souvent des facteurs déterminants dans ce genre de rencontre. Le CRB l'a prouvé. Des éléments manquants logiquement à l'USMA dont l'équipe n'est apparemment pas encore prête pour la compétition. Il lui faudra du temps pour acquérir ses automatismes et ses repères. Le grand risque est que ses supporters fassent preuve d'impatience, ce qui pourrait compromettre l'ambitieux projet dans lequel ses dirigeants se sont investis. D'ailleurs, l'on ne peut pas dire que les Usmistes emmanchent la saison par le bon bout, puisqu'ils viennent de limoger leur coach François Ciccolini pour des raisons n'ayant aucun rapport avec la défaite en Supercoupe d'Algérie, faut-il le préciser.

Les dirigeants n'ayant pas du tout apprécié que leur coach refuse de monter à la tribune d'honneur pour recevoir sa médaille. Ils ont considéré ce geste comme un défi et un manque de respect impardonnable vis-à-vis des hautes autorités du pays présentes dans ladite tribune.

Du coup, ils ont décidé de mettre un terme à leur collaboration avec l'entraîneur corse. Est-ce que cela ne va-t-il pas remettre en cause le projet technique du club, sachant que Ciccolini était très engagé avec Antar Yahia, le directeur technique, dans le choix des joueurs durant l'intersaison ? Une difficulté supplémentaire dont Antar Yahia pouvait s'en passer. Mais sa responsabilité est pleinement engagée, car c'est lui qui a choisi le coach dont le comportement trouble et inexplicable confirme les appréhensions de nombreux observateurs. Il faut rappeler, en effet, que ce même entraîneur, il y a quelques saisons, avait quitté ses fonctions à la JSK sans aucune raison valable, après seulement quelques mois de travail. Cette fois, il a fait mieux, puisqu'il est parti après seulement un match à la tête de la barre technique de l'USMA. Triste record. On attend avec curiosité la réaction d'Antar Yahia et la manière avec laquelle il compte régler le problème. Côté CRB, tout semble baigner dans l'huile. Cette victoire en Supercoupe d'Algérie, même si elle est symbolique, va conforter le club dans ses convictions et ses choix, surtout qu'il s'apprête à entamer le tour préliminaire de la Ligue des champions africaine. Une compétition d'une autre envergure dans laquelle tous les clubs algériens s'y sont cassé les dents, ces dernières années. Le Chabab va l'amorcer avec confiance et sérénité, même si l'on ne peut pas dire qu'il figure parmi les favoris pour l'emporter. L'essentiel pour le club belouizdadi est de pouvoir continuer sur la lancée de la saison écoulée et confirmer son renouveau. Le victoire contre le rival usmiste servira de levier pour prétendre à d'autres victoires encore plus importantes. C'est en tout cas la meilleure manière d'aborder la nouvelle saison qui s'annonce dure et longue.

Ali Nezlioui

Ligue 1 : USM Alger

L'entraîneur Ciccolini limogé pour «faute grave»

Le président du Conseil d'administration de la SSPA/USM Alger, Achour Djelloul, a annoncé hier le limogeage de l'entraîneur français François Ciccolini pour «faute grave», après avoir boycotté la cérémonie protocolaire de remise des médailles, lors de la Supercoupe d'Algérie de football, disputée et perdue samedi soir face au CR Belouizdad (1-2), au stade du 5-Juillet. «Ciccolini a fauté, il doit payer. Nous avons pris la décision de le limoger, elle lui sera notifiée aujourd'hui. Il était déçu par la défaite, mais ce n'est nullement une raison pour ne pas respecter la cérémonie protocolaire. Il a été prié de monter à la tribune pour recevoir sa médaille, mais il a campé sur sa position. Nous sommes frustrés et indignés par son comportement», a indiqué le premier responsable du club. L'USMA, qui espérait débuter par un titre, s'est heurtée à une équipe du CRB plus réaliste, vainqueur de sa deuxième Supercoupe d'Algérie de son histoire. Ciccolini, arrivé durant l'intersaison, n'aura pas fait long feu, et devient le premier technicien limogé, avant même le début du championnat, prévu le week-end prochain. «Ces comportements sont étrangers à l'USMA. Nous ne sommes pas près de laisser faire, sans prendre les mesures qu'il faut. Même Antar Yahia (directeur sportif, ndlr) a été surpris par l'attitude de Ciccolini, ce dernier n'a donné aucun signe de vie depuis hier (samedi) soir. Nous allons charger l'entraîneur-adjoint d'assurer l'intérim, jusqu'à la désignation d'un nouvel entraîneur», a-t-il ajouté. Invité à revenir sur la rencontre, Achour Djelloul s'est dit «déçu» par la défaite, relevant l'importance de «protéger» le groupe en vue du reste du parcours.»

Je suis bien évidemment déçu par cette défaite. On voulait tant débuter la saison par un titre, mais malheureusement ça n'a pas été le cas. En première période, nous avons été défaillants sur tous les plans, nous avons senti des joueurs tétanisés par l'enjeu. Après la pause, nous avons réagi, mais ça n'a pas suffi pour revenir dans le match. Je félicite au passage le CRB pour ce nouveau titre», a-t-il conclu.

Tournoi international de boxe «Golden Glow» :

6 Algériens présents au rendez-vous de Serbie

Six boxeurs algériens (seniors messieurs) prendront part au 63e tournoi international «Golden Glow», prévu du 26 au 29 novembre dans la ville serbe de Sombor (182 km de Belgrade), a appris hier de la Fédération algérienne de boxe (FAB). Le staff technique, composé des entraîneurs Ahmed Dine et Merchoud Behous, a convoqué six boxeurs pour ce premier tournoi international qui intervient après neuf mois d'arrêt en raison de la pandémie de Covid-19. Il s'agit d'Oussama Mordjane (57 kg), Yahia Abdelli (63 kg), Chemseddine Kramou (69 kg), Mohamed Houmri (81 kg), Younes Nemouchi (75 kg) et Chouaïb Bouloudinats (+91 kg). «Toutes les démarches administratives liées à l'autorisation de voyage ont été accomplies en collaboration avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et le Centre national de médecine du sport (CNMS). Mohamed Flissi et Abdelhafid Benchebla, tous deux qualifiés aux jeux Olympiques 2020, repoussés à 2021 à Tokyo, n'ont pas été convoqués à ce tournoi pour des raisons familiales», a précisé le secrétaire général de la FAB.Organisé par la Fédération serbe de boxe (SBF), le tournoi international «Golden Glow» connaîtra la participation des meilleurs boxeurs représentant, entre autres, la Serbie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, l'Allemagne, la Bulgarie et la Slovénie. Pour rappel, sept boxeurs algériens dont deux dames ont arraché leur billet pour les JO-2020 de Tokyo. Il s'agit de Mohamed Houmri (81 kg), Chouaïb Bouloudinats (+91 kg), Mohamed Flissi (52 kg), Younes Nemouchi (75 kg) et Abdelhafid Benchebla (91 kg) chez les messieurs. De leur côté, les dames algériennes ont arraché deux qualifications historiques aux JO grâce à Romaïssa Boualem (51 kg) et Imane Khelif (60 kg).

Qatar SC

Buteur pour son premier match, Belaïli compte s'»illustrer davantage

L'international algérien Youcef Belaïli, buteur lors de la victoire de son équipe le Qatar SC sur Al-Wakrah (1-0), samedi pour le compte de la 6e journée du championnat du Qatar, compte s' «illustrer davantage» et «apporter un plus» à sa nouvelle formation. Pour sa première apparition sous les couleurs du Qatar SC, Belaïli a été crédité d'une belle prestation, inscrivant l'unique but du match en transformant un penalty sifflé à la 16e minute de jeu. «Je crois qu'aujourd'hui, j'ai donné le maximum de moi-même pour ma première apparition sous le maillot du Qatar SC. Je pense que j'ai été décisif, offrant le but de la victoire à mon club», a indiqué Belaïli après le match. «Je souhaite continuer à réaliser de telles performances, pouvoir m'améliorer et surtout rendre heureux les supporters du Qatar SC», a ajouté le champion d'Afrique algérien. Le natif d'Oran a estimé que la rencontre a été d'un «bon» niveau entre deux clubs où évoluent de «bons joueurs». Après ce succès, la formation du Qatar SC occupe la 8e position avec 6 points, juste derrière son adversaire du jour, Al Wakrah (7e avec 7 points).

USM Bel-Abbès

Accord trouvé avec les joueurs pour arrêter la grève

La direction de l'USM Bel-Abbès a trouvé un accord avec ses joueurs pour que ces derniers arrêtent la grève qu'ils ont enclenchée depuis mercredi dernier pour revendiquer leur dû, a annoncé, ce dimanche, le club de Ligue 1 de football sur sa page Facebook. Une réunion a eu lieu samedi entre le directeur général de l'USMBA, Abbes Morsli, et les joueurs au cours de laquelle les deux parties ont convenu de «mettre l'intérêt du club au-dessus de toute autre considération».

Le responsable de la formation de la Mekerra a profité aussi de l'occasion pour faire un exposé sur la situation financière très difficile que traverse le club, promettant au passage de régulariser les joueurs dès que possible.

Dans une récente déclaration, le directeur général des Vert et Rouge a fait savoir que le blocage «pour des raisons administratives» des subventions allouées par l'APC de Sidi Bel-Abbès et l'APW, estimées à 50 millions de dinars, ainsi que le retard accusé par l'entreprise Naftal pour mettre à exécution la convention de sponsoring signée entre les deux parties, il y a de cela plus d'un mois, «a complètement faussé les plans de la direction de l'USMBA et l'a mis dans l'embarras vis-à-vis de ses protégés».

Selon la direction de cette formation de l'Ouest du pays, les joueurs devraient reprendre l'entraînement dimanche en effectuant deux sessions de travail sous la houlette du coach Liamine Bougherara, en poste depuis l'été passé. L'entrée en lice de l'USMBA en championnat, dont le coup d'envoi sera donné vendredi, a été reportée en raison des engagements de son premier adversaire, le MC Alger, en Ligue des champions africaine.

L'ECHO D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT
Quotidien National d'Information

Météo	Min° / Max°	Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
		8°/19°	7°/18°	8°/11°	3°/18°	9°/21°

Horaires des prières	Alger	El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
		06h04	12h34	15h15	17h34	19h00

Coronavirus

1088 nouveaux cas, 611 guérisons et 17 décès ces dernières 24 heures en Algérie

Mille quatre-vingt huit (1088) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 611 guérisons et 17 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, ce dimanche à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 74 862 dont 1019 nouveaux cas, soit 2,5 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2275 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 48 794, a préciséle Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 8 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 10 cas, 16 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 24 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 46 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Coopération

Abdelaziz Djerad reçoit l'ambassadeur d'Allemagne en Algérie

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a reçu, au Palais du Gouvernement, Mme Elisabeth Wolbers, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Algérie. L'audience a été l'occasion de procéder à «un échange de vues sur la coopération bilatérale et les questions régionales et internationales d'intérêt commun».

Selon le site russe spécialisé Avia.pro.

L'Algérie achète 14 avions Su-57 pour près de 2 milliards de dollars

L'Algérie a acheté à la Russie 14 avions de combat «cinquième génération» «Sukhoi Su-57» d'une valeur de près de 2 milliards de dollars. Selon la même source, le ministère de la Défense nationale (MDN) est parvenu à un accord avec l'armée russe sur l'achat de 14 avions de combat russes Su-57 d'une valeur de près de 2 milliards de dollars. Le contrat a été déjà signé par le MDN et la partie russe. Plusieurs médias avaient fait état de négociations entre l'Algérie et la Russie pour l'achat avions de combat Sukhoi Su-57, en 2019. La confirmation de cet achat a été donnée par le journal *Polit Russia*, cité par Avia.pro. «Le ministère algérien de la Défense nationale a signé un contrat pour l'achat à la Russie d'environ 14 chasseurs lourds Su-57 de nouvelle génération.Cela fait de l'Algérie le premier client étranger des nouveaux avions de combat du Kremlin après leur entrée en production en série en juillet 2019», a indiqué le journal russe *Polit Russia*, citant l'édition américaine de Military Watch.

Impôt forfaitaire unique

De nouveaux formulaires de déclarations

La Direction générale des Impôts a annoncé, hier, la mise à disposition des contribuables relevant du régime de l'Impôt forfaitaire unique (IFU), de nouveaux formulaires de déclarations fiscales. «La Direction générale des Impôts porte à la connaissance des contribuables relevant du régime de l'Impôt forfaitaire unique (IFU), que les nouveaux formulaires de la déclaration définitive série Gn 12 bis et de la déclaration définitive - Nouveaux contribuables - série Gn 12 ter, sont publiés et téléchargeables sur le site web de la DGI», a précisé l'administration fiscale sur son site web. La même source a précisé que «les contribuables relevant du régime de l'IFU doivent obligatoirement souscrire, au plus tard le 20 janvier de l'année 2021, une déclaration définitive (série Gn 12 bis), laquelle doit faire ressortir le chiffre d'affaires ou les recettes professionnelles effectivement réalisés». S'agissant des nouveaux contribuables, ceux-ci sont tenus de produire «la déclaration définitive (série Gn 12 ter), au plus tard le 31 décembre de l'année 2020», a fait savoir la DGI.

Le point sur la pandémie

Plus de 12 millions de cas aux Etats-Unis

Les Etats-Unis, où la pandémie de coronavirus a repris de plus belle, ont franchi samedi la barre des 12 millions de cas recensés de Covid-19, selon les chiffres actualisés en continu de l'université Johns Hopkins. Le pays, le plus touché au monde en valeur absolue, comptait samedi 12 019 960 cas.

Les Etats-Unis autorisent le traitement de Regeneron
L'Agence américaine des médicaments (FDA) a autorisé samedi en urgence le traitement aux anticorps de synthèse contre la Covid-19 de la société de biotechnologie Reneneron, qui avait notamment été utilisé pour soigner le président Donald Trump.

Plus de 1,3 million de morts
La pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 1 373 381 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles samedi. Plus de 57,5 millions de cas ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie. Les États-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 255 800 morts, suivis par le Brésil (168 989), l'Inde (132 726), le Mexique (100 823) et le Royaume-Uni (54 286). Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, suivie par le Pérou, l'Espagne et l'Argentine.

Le Portugal renforce les restrictions :
Le gouvernement portugais a décidé de renforcer les restrictions pour freiner la propagation du nouveau coronavirus, notamment en fermant les écoles les lundi 30 novembre et 7 décembre, à la veille de jours fériés, a annoncé samedi le Premier ministre Antonio Costa. Baisse du nombre de morts et des admissions en réanimation en France : Près de 300 malades du Covid-19 sont décédés au cours des dernières 24 heures en France, soit 110 de moins que la veille, et le nombre de patients en réanimation poursuit sa décrue pour le 5e jour consécutif, selon les statistiques officielles publiées samedi.
Les données de l'agence sanitaire Santé publique France (SpF) font état de 276 décès en l'espace de 24 heures dans les hôpitaux, contre 386 la veille, portant le nombre de décès liés au coronavirus à 48.518 depuis le début de l'épidémie en France.

Sortie du confinement le 2 décembre en Angleterre :
Le gouvernement britannique a confirmé samedi que le confinement instauré en Angleterre pour quatre semaines ne sera pas prolongé au-delà du 2 décembre, date à laquelle cette province britannique retournera à un système de restrictions locales pour limiter la deuxième vague du nouveau coronavirus.

Fermeture des commerces non-essentiels en Iran
L'Iran a annoncé samedi la fermeture des commerces non-essentiels dans la majorité des villes iraniennes et pour une durée allant jusqu'à deux semaines, imposant de nouvelles mesures restrictives afin de juguler l'épidémie de nouveau coronavirus dans le pays.

Sommet du G20 dominé par le coronavirus
Un sommet virtuel du G20 s'est ouvert sous la présidence de l'Arabie saoudite, au milieu d'appels internationaux à des financements de ce forum pour juguler la pandémie et ses conséquences économiques dévastatrices.

● CRAAG

Un nouveau séisme enregistré en Algérie, le troisième en 24 heures

Ce 22 novembre, un séisme de magnitude 4,4 a été enregistré en Algérie. Il s'agit du troisième tremblement de terre constaté dans le pays en 24h. L'Algérie a été touchée par trois séismes en 24h, selon les données du Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG). Le premier, de magnitude 5,2 sur l'échelle ouverte de Richter, a été fixé à 4h53 (heure locale) par le CRAAG. Son épicentre se trouvait au sud-ouest d'El Harrouch, dans la wilaya de Skikda, dans l'Est de l'Algérie. Après la première secousse, des médias locaux ont annoncé que de nombreux habitants, pris de panique, avaient abandonné leur logement. Un peu plus tard, vers 06h17 (heure locale), une deuxième secousse a frappé la même wilaya. Elle était de 3,9 degrés sur l'échelle ouverte de Richter.
Le troisième séisme s'est également produit dans le nord du pays vers 12h10 (heure locale) et a été ressenti principalement dans les communes de Constantine et de Guelma. Des secousses de différentes intensités ont été ressenties dans le nord-est de l'Algérie. En communiquant leurs témoignages, certains ont signalé des secousses assez fortes, d'autres légères. Un des témoins a remarqué que ses meubles tremblaient.

● Météo

Des pluies sous forme d'averses sur l'Est du pays

Des pluies, parfois sous forme d'averses, touchent plusieurs wilayas de l'Est du pays depuis hier soir, indique l'Office national de la météorologie (ONM) dans une alerte météorologique. Placées au niveau de vigilance «Orange», les wilayas concernées par cette alerte sont: Skikda, Annaba, El Tarf, Souk Ahras, Guelma et Constantine où les quantités de pluies estimées varieront entre 20 et 40 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 50 mm durant la validité de cette alerte.

Condoléances

Le directeur général de la Société d'impression d'Alger, les cadres, ainsi que l'ensemble du personnel, très affectés par le décès de leur collègue Hamed Rachid, présentent à sa famille leurs sincères condoléances et l'assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde sympathie.
Que Dieu Le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons»